

Alain Colignon

Tête de Liste - COLLECTIF CITOYEN  
Circonscription de Bruxelles

PNYX

Manifeste Démophile

9 mai 2024

## TABLE DES MATIERES

Préambule	p.4
Qui sommes-nous ?	p.15
22 Propositions	p.17
Pouvoir Législatif	p.24
L'Ecole	p.34
L'EVRAS	p.49
Pédophilie	p.57
Santé Publique	p.60
PME - Centres-Villes	p.71
Réchauffement Climatique	p.85
Les Médias	p.89
Le Référendum	p.89
Divers	p.93
Proposition de Loi	p.101

# CANDIDAT-DEPUTE-FEDERAL

Qui suis-je ?

Mon nom est Alain Colignon. J'ai 70 ans et je pratique la chirurgie vasculaire depuis 40 ans sans qu'aucune ombre ne plane sur ma carrière.

J'ai eu le privilège d'être suspendu deux ans par l'Ordre des médecins, ce qui prouve sans la moindre ambiguïté que mon opposition au « système » n'était pas un faux semblant... Je suis allé au bout de ma révolte et j'ai payé pour cela ! J'ai écrit un livre sur ma révolte : SARS WARS . Si je suis candidat-député, c'est parce que je veux que cette révolte se transforme en victoire et que les fautes soient poursuivies !

Je suis devenu adulte dans une famille unie et cultivée. Mon père, médecin généraliste dont les connaissances étaient encyclopédiques, m'a montré le monde par le joli côté de la lorgnette en me faisant découvrir les arts, les sciences et la nature. Ma mère, incessamment aimée de mon père, à tout fait pour que tout fonctionne parfaitement.

Mon, père me parlait souvent de son métier qu'il adorait et qu'il pratiquait comme un sacerdoce. Nous avons des conversations nocturnes interminables.

Jusqu'au bout de sa vie, il a répondu aux appels de patients jour et nuit... Même en vacances !

A 16 ans, j'avais dans les mains un diplôme de l'Académie des Beaux-Arts de Saint-Gilles et je terminais l'Académie de Musique en piano. J'avais le choix : devenir artiste, géologue, physicien ou médecin.

Je n'ai jamais passé un seul jour sans jouer du piano, sans dessiner ou peindre.

J'aurais bien embrassé une carrière de pianiste ou de peintre, mais j'ai choisi la médecine, bien que mon père ne me l'ait jamais demandé !

Pourquoi ? Parce qu'il m'avait donné un magnifique exemple, d'altruisme et de dévotion.

A l'époque, la Société était sage. La vie s'organisait autour de l'individu. Le goulot Louise à Bruxelles où j'ai grandi était un village avec son épicerie, sa boulangerie, son boucher, son fleuriste, son marchand de charbon, son cinéma et ses petits commerces. Tout le monde se connaissait. On se parlait, on s'entraidait.

Nous n'avions pas la télévision. Notre seul moyen de communication était un téléphone à cadran rotatif en métal noir.

Voilà l'univers dans lequel je me suis construit : un monde fraternel et heureux.

Je suis devenu médecin avec un seul objectif : faire en sorte, quoi qu'il arrive que le patient qui entre dans mon cabinet aille mieux en sortant. Mes patients étaient devenus ma passion. Je les ai tous aimés, les pauvres et les riches, les gentils et les infernaux, les taiseux et les logorrhéiques, les blancs et les noirs, les femmes voilées et les hommes à shtreimel.

Il n'est pas difficile d'imaginer la déception où la métamorphose de la médecine allait me conduire. En même temps que les petits commerces se faisaient avaler par les grandes surfaces, on engloutissait dans des hôpitaux de plus en plus gigantesques, les petites structures de proximité, les instituts médico-chirurgicaux, les cliniques et les cabinets indépendants.

La médecine est devenue comme la grande distribution l'outil des financiers et des ronds de cuir.

Je n'avais pas encore tout vu !

Difficile en effet d'imaginer ce qu'un vrai médecin pense lorsque des imbéciles et des criminels lui demandent de fermer son cabinet au moment précis où le Coronavirus menaçait la population.

Peut-on imaginer qu'on impose à un médecin de traiter les victimes d'une épidémie en troquant son stéthoscope contre un smartphone pour administrer du dafalgan sans les examiner.

Pourrait-on imaginer qu'on demande à un pompier de désertir devant une école qui brûle et de crier aux instituteurs : « jetez un seau d'eau ! »

C'est ce qu'on nous a demandé !

On nous l'a demandé, avec la bénédiction d'un Ordre des médecins félon, qui nous ordonnait de trahir notre serment !

L'indicible allait encore se produire et ce fut le 23 janvier 2021. L'Ordre passé aux mains des banquiers, nous a donné l'ordre, sous la menace de sanctions sévères, de faire la promotion d'un vaccin, comme on l'aurait fait d'une poudre à lessiver.

Nous ignorions tous, tout de ce vaccin que nous avons administré à la population mondiale, sans la prudence élémentaire que requiert ce genre d'innovation thérapeutique !

L'Ordre clouait Hippocrate sur sa croix !

Alors que ma fin de vie était toute tracée, entourée de musique, de peinture et de littérature, replié comme un joyeux ermite dans le moulin que j'ai acquis dans le Berry

pour la coquette somme de 45.000 €, l'écroulement de notre société m'a conduit en politique.

Car la médecine n'est pas la seule discipline à souffrir du transhumanisme. L'école, tombée depuis longtemps au fond du gouffre, passe aujourd'hui aux mains des cabinets de consultance et des lobbies LGBT. L'EVRAS entend apprendre à nos enfants les mille et une dérives de la sexualité, comme on leur apprenait autrefois les amours pudiques d'Aladin et de Shéhérazade en leur lisant les Mille et Une Nuits.

Je suis candidat-député pour tenter de faire barrage aux partis de la coalition gouvernementale qui, en chœur, ont voté le confinement, ont voté la fermeture des frontières, ont voté la vaccination de masse, ont voté le CST, ont voté l'EVRAS et transposeront demain le Traité de l'OMS dans la Loi Belge sans se poser la moindre question.

Tous les députés des partis de la coalition Vivaldi ont voté « pour » la Loi Pandémie. Pas un seul de ces hommes et de ces femmes sur un sujet aussi sensible et essentiel, n'a pensé autrement que le premier ministre...  
Chose encore plus curieuse, tous les députés de l'opposition ont voté « contre » !

Le Parlement est peuplé de Caméléons qui prennent la couleur de leur parti et comme les partis de la coalition, unis dans l'hostilité, mélangent le bleu, le rouge et le vert, la politique contemporaine se colore d'intenses reflets « jus de lavette ».

Donc, les 150 députés que vous avez élus, parce que c'était eux, parce que vous leur avez fait confiance, parce que leur pensée rejoignait la vôtre, au sein d'un Parlement qui est essentiellement un lieu où les consciences doivent s'exprimer en toute liberté, mettent leur propre réflexion

en berne pour servir une brochette de présidents de partis non élus qui ont affirmé une fois pour toutes : « l'Etat, c'est nous ! »

Et personne ne trouve quoi que ce soit à dire à cette attitude de « Cosa Nostra » parfaitement anti-constitutionnelle.

Je suis candidat-député pour que les Présidents des socialistes wallons et flamands du PS et de la SP.A, des libéraux du MR et de l'Open VLD, des Verts d'Ecolo et de Groen et enfin des chrétiens-démocrates du CD&V qui se moquent de la démocratie et de la liberté ne puissent plus jamais mettre la main sur l'arène parlementaire sans trouver une voix qui s'élève avec force et détermination contre leur forfaiture !

L'Opposition ne vaut pas mieux... Je me battrai contre quiconque s'immisce entre le citoyen et la Loi !

Je suis candidat-député, parce que j'ai des petits enfants et que je n'ai pas envie que leur professeur soit une drag-queen, que leur médecin soit un robot, que leur épicier soit un distributeur automatique.

Je suis candidat-député parce que je suis heurté d'apprendre que monsieur Frazier, patron de Merck gagne en un jour ce que le Professeur Didier Raoult gagne en un an.

Je suis Votre candidat-député, parce que j'aime les gens et que je suis consterné de voir que les frigos des plus démunis sont vides et que leur chauffage est éteint en plein hiver.

Je suis Votre candidat-député, parce que des hommes et des femmes peinent à boucler les fins de mois, douze fois

par an, pendant que de hauts dignitaires européens sont remerciés des grâces qu'ils font à des émirats lointains en recevant des valises pleines à craquer de liasses de billets.

Je suis Votre candidat-député, parce que certains peuvent s'offrir une flotte entière d'Airbus A330 et les payer cash, alors que certains d'entre vous sont incapables de régler les traites d'une Fiat Panda !

Je suis votre candidat-député parce que je veux faire renaître notre dignité perdue et devenir le porte-parole de tous.

Collectif Citoyen n'est pas un parti.

Si je suis député, ce n'est pas notre mouvement que je représenterai mais la Nation tout entière et je vous écouterai...

## POURQUOI PNYX ?

La Pnyx est une colline située sur le flanc ouest de l'Acropole d'Athènes, entourée par la colline des Nymphes et celle des Muses.

Ce lieu m'est familier depuis que je suis adolescent parce que mon père m'en parlait souvent, désireux de me faire partager sa passion du miracle Grec.

La Pnyx était, en effet le siège de l'Ecclésia, c'est-à-dire l'Assemblée des Citoyens.

Mon père m'expliquait comment cinq ou six mille athéniens, assis par terre, librement assemblés, y votaient à main levée les lois, votaient le budget, désignaient les membres de la Boulé et nommaient les Magistrats.

La Pnyx que ni mon père ni moi n'avions vue avant que nous ne découvriions Athènes ensemble, 1  
était devenue à mes yeux , le symbole universel de la démocratie idéale.

Aristophane qui dans sa pièce de théâtre « l'Assemblée des Femmes » met en scène Praxagora, une femme qui conseille à toutes ses congénères de faire boire leur mari jusqu'à ce qu'ils entrent en sommeil profond, et de se rassembler à l'aube à la Pnyx pour prendre à leur place toutes les mesures qui s'imposent pour sauver la cité et voter des lois salutaires. Leurs maris idiots découvrent au réveil, la bouche pâteuse mais stupéfaits, l'ampleur des réformes engagées par leurs épouses.

Cette comédie burlesque montre à quel point les Grecs de l'âge classique étaient sensibles au problème d'accès des femmes à la vie politique d'une Cité que nous avons mis plus de deux millénaires à redécouvrir.

Nous avons découvert la Pnyx par une magnifique soirée de mars 1992, dans un silence tamisé par le chant des oiseaux et des cigales. Au-delà des pentes douces où se tordaient les oliviers, se dressaient les Propylées, et au sommet de ce vaste escalier, l'Acropole baigné d'Or sous un soleil mourant.

La Pnyx est le brillant passé de la démocratie participative, mais c'est dans les réseaux numériques que se rassemblera l'Ecclesia du futur.

Est-ce parce que les députés sortants sentent le vent du peuple souverain siffler à leurs oreilles un peu dures qu'ils envisagent de programmer le référendum dans le projet de révision de la Constitution, ce 8 mai 2024 ?

Est-ce pour pouvoir affirmer hypocritement qu'ils ont les mêmes objectifs salutaires que le COLLECTIF CITOYEN

que le Conseil des Ministres de la Vivaldi va mettre le Référendum d'Initiative Citoyenne à l'Ordre du Jour, sachant pertinemment que c'est la 50<sup>e</sup> fois en 50 ans, qu'il est l'objet d'une proposition de révision est que c'est la 50<sup>e</sup> fois que le projet échoue.

La Pnyx n'était qu'un rêve historique... Avec Collectif Citoyen, elle devient un objectif final !

# UN PEU DE PHILOSOPHIE

Examen de conscience d'un candidat-député

Je suis tête de liste au Fédéral dans la circonscription de Bruxelles, pour le Collectif Citoyen (liste n°20).

Depuis que j'ai manifesté le souhait et l'espoir de devenir député, on me demande souvent quel est mon programme politique ?

Il se résume en deux mots, vous l'aurez compris : participation citoyenne.

Certes, c'est un programme très ambitieux, et on ne résume pas un programme ambitieux en deux mots, mais j'ai retenu la leçon de Colomb. On met le cap sur les Indes... et on jette l'ancre où on peut.

Ce que je sais, c'est qu'il faut avancer car la société ne va pas bien. J'ai des idées, elles sont claires, sans faux semblant, sans mensonges et sans promesses incertaines.

Postuler un mandat politique est une démarche qui suppose une analyse soigneuse de la notion de pouvoir et surtout de rester conscient qu'une charge morale bien lourde pèse sur celui qui a la prétention de fabriquer des Lois qui s'imposeront à tous les autres.

Rien ne semble justifier cette mission, si ce n'est la certitude que celui qui disposera du pouvoir de légiférer, en usera avec équité, fraternité et altruisme et qu'il veillera à s'opposer aux forces qui tentent de le corrompre. Un député doit être conscient que la mission dont il est chargé est une richesse inestimable, alors que l'argent qu'il

pourrait en tirer en se vendant, n'est que la fortune des pauvres d'esprit !

La démocratie doit être un acte de sympathie universelle qui élève sur les fondations indestructibles du Droit Naturel, un édifice de justice sociale.

Le Droit naturel n'est pas écrit, mais il brille comme une évidence. Tel est le droit de respirer. Bien qu'aucune loi n'autorise nos poumons à prélever l'air ambiant, personne ne peut nous priver du droit de nous en repaître, où que ce soit et quel que soit celui chez qui nous respirons.

Le droit naturel est une « règle considérée comme conforme à la nature » et il est, à ce titre, reconnu comme le droit idéal : celui qui fonde toutes les relations humaines sur des évidences que tout homme de bonne volonté et de bon-sens doit spontanément partager.

Le Droit Naturel est par définition universel, inviolable et immémorial.

Le Droit positif, écrit et structuré est – a contrario - celui qu'un député peut remettre en question. Il est d'une nature plus contingente. Il concerne cette plage étroite où le Droit peut se permettre des caprices comme c'est le cas lorsqu'il convient de choisir si l'on doit circuler à droite ou à gauche sur les axes routiers, de choisir l'âge de la majorité ou encore la fixation des taux d'imposition.

Le Droit Positif doit être le reflet de coutumes et d'usages ordonnés en corpus logique, cohérent, équitable et pour cela, il doit rester strictement indépendant du pouvoir exécutif, des lobbies et de toutes influences opportunistes ou utilitaristes. Il doit être l'œuvre d'une intelligence collective libérée de toute emprise, ascendance ou manipulation.

Le député doit être sans conflits d'intérêts...

N'oublions jamais que le pouvoir, qu'il soit juste ou excessif, est toujours né de l'argent et s'est déplacé avec lui.

Sous l'Ancien Régime l'argent venait de la terre en sorte que les aristocrates, grands propriétaires terriens, détenaient le pouvoir. Il y eu de grands monarques, des petits et des méchants.

En donnant l'argent aux bourgeois, propriétaires d'usines, la Révolution industrielle a décapité les aristocrates. Les bourgeois qui prirent leur place comptèrent de grands hommes, de médiocres et de vils.

Aujourd'hui l'argent vient de l'argent et ce sont les banquiers qui dirigent le monde. Ils s'apprêtent à éliminer la bourgeoisie. La preuve n'est pas faite à ce jour qu'il existât de bons banquiers. Il leur reste à nous dévoiler leurs grands hommes. C'est là que nous pouvons agir, nous les petits, les sans grades... en favorisant le point de vue des meilleurs d'entre les plus riches et les plus puissants.

# COLLECTIF CITOYEN

Qui sommes-nous ?

Collectif Citoyen bénéficie d'un carton plein électoral. Nous avons rempli les listes de toutes les circonscriptions fédérales et régionales avec un maximum de titulaires et de suppléants.

Nous devons cela au courage et à la persévérance de nombreux candidats et bénévoles que je remercie vivement de leur engagement sans faille.

A Bruxelles, la liste fédérale compte 16 titulaires et 9 suppléants

## Titulaires

1 - Colignon Alain 2 - Depuydt Senta 3 - Lefevre Nicolas 4 - Kas Hatice 5 - Halhoule Mohamed 6 - Amatoyo Mauwa Prisca 7 - Maimouni Abderrahim 8 - Scheldeman Véronique 9 - Spies Jacques 10 - Vanlandeghem Nathalie 11 - Lebbar Kamal 12 - Gengoux Pierrette 13 - Bendella Lahbib 14 - Tshivuadi Chantal 15 - Belhassane Abdelfettah 16 - Bouzian Hannan

## Suppléants

1 - Pluymackers Vincent 2 - Marchant Christèle 3 - Abdulahad Bachar 4 - Noël Lucie 5 - Goareguer Frédéric 6 - De Lamper Valérie 7 - Beaupain Joël 8 - Brahm Danièle 9 - Vosters Pierre

La liste régionale compte comme il se doit 72 candidats :

1 - Minyaoui Mehdi 2 - Nouri Aziza 3 - Mahiat Alain 4 - Wardani Ilham 5 - Gambacorta Giovanni 6 - Malengreau Marie 7 - Vosté Yves 8 - Bultot Martine 9 - Tricot Nicolas

10 - El Ghrich Malika 11 - Vranken Philippe 12 - Stoclet Marina 13 - de Duve Diego 14 - Caris Evelyne 15 - Poznanski Yvan 16 - Pauporté Aurélie 17 - Duquenne Thierry 18 - Lenoir Valérie 19 - Bourgeois Marc 20 - Colard Sylvie 21 - Jongen Luc 22 - Jardel Alicia 23 - Boukourna Abdelkader 24 - Smets Bérénice 25 - Polanco Jardel Gabriel 26 - Lateur Marie 27 - Daenens Stéphane 28 - Luna Ordoñez Geovanna 29 - Maus Laurent 30 - Reinoso Luna Caroline 31 - Moreels Jean 32 - Jourdain Marie 33 - Colignon Claude 34 - Libert Fabienne 35 - Seulen Emmanuel 36 - Bruneel Catherine 37 - Fellahi Mohamed 38 - Kalender Melek 39 - Van Waes Thomas 40 - Humblet Sibylle 41 - Vanbellinghen Thomas 42 - Kovari Isabelle 43 - Perez Fuentes Erwin 44 - Goris Birgit 45 - Manzi Hilair 46 - Mahiat Dhuyvetter Marie 47 - Ntirandekura Christian 48 - De Brabanter Louise 49 - Genette Jean-Paul 50 - Zichy Stéphanie 51 - Coenraets Daniel 52 - Akin Filiz 53 - Bouarfa Mohamed 54 - Hovine Violaine 55 - Brochier Martin 56 - Pires De Sousa Nunes Cláudia 57 - Atangana Henri 58 - Volvert Mélanie 59 - El Abbani Sidi 60 - Coenraets Florence 61 - Franghiadis Costakis 62 - Goffin Olivia 63 - Aharchoun Adil 64 - Henry Myriam 65 - Reinoso Luna Darwin 66 - Lebbar Aïcha 67 - Giacone Romano 68 - Verlinden Léonie 69 - De Guchteneere Etienne 70 - Charlier Dominique 71 - Tawbari Abdelkader 72 - Lejeune Anne

Nous devons souvent travailler main dans la main car de nombreux domaines relèvent de la compétence d'une des deux chambres, voire des deux. L'enseignement est une compétence essentiellement régionale tandis que la Santé est partagée entre le Fédéral et les Régions.

De nombreuses réformes devront donc être pensées et structurées en commun.

# 22 POINTS PRIORITAIRES

Dans le programme du Collectif Citoyen

Avant d'entrer dans le détail des actions que j'entends mener, je vous communique les 22 points du « programme » du Collectif Citoyen. Ce sont les objectifs prioritaires qui sont le résultat de notre travail collectif.

Ce n'est en réalité pas un programme, mais un recueil d'orientation, de mesures évidentes qu'il convient de mettre en œuvre. Un programme impose que nous soyons réalistes, que nous mesurions notre valeur et surtout notre pouvoir afin de viser des objectifs que nous puissions atteindre.

Je ne suivrai pas Don Quichotte qui nous recommande de mourir en combattant plutôt que d'être libre en fuyant, car je veux combattre pour être libre !

Mon programme sera opportuniste au sens le plus noble du terme, dans la mesure où je ne promettais rien que je ne puisse réaliser et que je me servirai de tous les moyens, de tous les artifices, de tous les tours et détours qui me permettront de débarrasser l'Etat de ses démons : la corruption ubiquitaire, le mensonge utilitaire, l'hypocrisie et l'arbitraire.

Je remplirai mon devoir de citoyen en regardant ces 22 points comme des destinations à fixer sur le GPS de l'Histoire.

1. Aider en priorité les personnes très défavorisées ou très âgées, les personnes avec un handicap, ainsi que les personnes isolées et les familles **LES PLUS PRÉCARISÉES**, notamment les familles monoparentales, vivant sous le seuil de pauvreté, pour que chacun puisse vivre dans la dignité, dans un logement salubre et en ayant accès à des soins de santé de bonne qualité.

Protéger le pouvoir d'achat des personnes n'ayant qu'une toute petite retraite. Et diminuer les droits de succession sur les petits patrimoines, afin d'encourager et de mieux récompenser l'épargne d'une vie de travail.

2. Protéger les AGRICULTEURS, les petits COMMERCEs de proximité, les indépendants et les PME contre la concurrence déloyale des plateformes Internet, des multinationales et des entreprises étrangères qui ne respectent pas les mêmes normes salariales et environnementales qu'en Belgique.

3. Réorienter le secteur de la SANTÉ afin qu'il ne soit plus asservi aux intérêts financiers des laboratoires pharmaceutiques, mais qu'il soit AU SERVICE DES CITOYENS, par la PRÉVENTION, les thérapies NATURELLES complémentaires aux traitements conventionnels et le recours à des molécules anciennes qui ne sont plus sous brevet et donc moins rentables pour les firmes pharmaceutiques, mais qui sont efficaces et moins coûteuses pour la sécurité sociale.

4. Respecter la LIBERTÉ D'EXPRESSION et la LIBERTÉ THÉRAPEUTIQUE. Protéger activement les lanceurs d'alertes et sanctionner les conflits d'intérêts d'experts. Mieux protéger la population et réévaluer la balance bénéfices / risques de certaines nouvelles technologies : l'ARN messenger, l'Intelligence Artificielle, la 5G pour les personnes électro-sensibles... dans l'intérêt des citoyens et non dans l'intérêt des actionnaires de grandes entreprises.

5. S'atteler davantage au diagnostic précoce et au traitement des MALADIES RARES (orphelines), des infections froides (telles que la maladie de Lyme), des CANCERS et des NEURODÉGÉNÉRESCENCES précoces. Inverser la tendance à l'augmentation des congés MALADIES DE LONGUE DURÉE (accidents professionnels, BURN-OUT, DÉPRESSIONS...) en accompagnant les entreprises dans la mise en place de programmes de prévention et de traitements des causes des maladies de longues durées, telles que la gestion des risques, du stress professionnel, de la perte de sens, de « missions impossibles », du manque de reconnaissance, d'erreurs de communication du management, d'isolement social et professionnel, du manque de respect (enseignants par exemple), de la surcharge de travail (infirmier(e)s par exemple)... Ces démarches seront essentielles pour la santé et l'épanouissement des travailleurs, pour la bonne gestion et la compétitivité de nos entreprises, ainsi que pour soulager le budget de l'État.

6. Mieux financer l'ÉDUCATION et les FORMATIONS professionnelles de qualité pour favoriser la compréhension du fonctionnement de notre société, développer l'esprit critique, l'autonomie de chacun et la possibilité de trouver un emploi épanouissant et utile à la collectivité, dynamisant l'économie locale et la compétitivité de nos entreprises belges.

7. Faire davantage CONFIANCE aux ENSEIGNANTS plutôt que de leur imposer des PROGRAMMES et des méthodes changeant régulièrement et ne tenant pas compte des feedbacks des enseignants.

Obtenir une refonte de l'ÉVRAS qui a été conçu sans l'avis ni des psychologues, ni de professionnels de l'enfance, ni des parents et qui constitue une intrusion des lobbies et du Planning Familial International dans les écoles primaires, heurtant la sensibilité et la pudeur de certains enfants à des âges prématurés.

8. Protéger davantage l'ENVIRONNEMENT en luttant contre les gaspillages, les emballages plastiques, l'obsolescence programmée et l'usage non indispensable des pesticides et autres produits toxiques. Mieux contrôler et améliorer la qualité de l'eau potable notamment sa teneur en PFAS et tout autre produit chimique. Développer des listings publics des magasins de vente en vrac (zéro déchets) et des producteurs locaux vendant en direct ou en circuits courts.

9. Créer un contexte fiscal encourageant davantage les travaux d'ISOLATION des logements et des bâtiments privés. Assurer une modération et une meilleure stabilité des PRIX DE L'ÉNERGIE et un meilleur équilibre dans la diversité des sources de production et d'approvisionnement en énergie.

10. Développer davantage les TRANSPORTS EN COMMUN et gérer plus efficacement les plans de mobilité et les programmes de TRAVAUX PUBLICS, tels que les travaux de voiries afin de minimiser les nuisances, ainsi que les grands chantiers notamment les gares dont les budgets doivent être davantage maîtrisés et contrôlés, afin de diminuer les déficits publics. Améliorer la gestion de l'urbanisme et la gestion des barrages pour que

jamais plus des INONDATIONS de grande ampleur ne meurtrissent la population belge.

11. Combattre plus efficacement la CORRUPTION et le népotisme (clientélisme), ainsi que l'évasion fiscale des ultra-riches et des multinationales.

Mettre sur pieds des ASSEMBLÉES CITOYENNES par tirage au sort, accompagnées par des équipes pluridisciplinaires de professionnels de terrain et d'experts dépourvus de conflits d'intérêts, afin d'obtenir des changements de la législation dans l'intérêt des citoyens et non dans l'intérêt des pouvoirs en place.

Une des premières missions de ces Assemblées Citoyennes pourrait être de contrôler la bonne gestion de l'Etat et de déposer des plaintes pour toute suspicion de fraudes, de corruption, de marchés publics faussés et de népotisme (copinage, privilèges de clan, pots de vins, clientélisme...).

Cette lutte contre la corruption et l'évasion fiscale permettra de restaurer la confiance de la population et de réduire les déficits budgétaires de l'Etat.

12. Obtenir le R.I.C. (RÉFÉRENDUM d'Initiative Citoyenne), de manière similaire au système de votations en Suisse, afin de permettre aux citoyens de prendre des décisions essentielles concernant leur avenir. Ces référendums réguliers (une ou plusieurs fois par an) devraient se dérouler après une campagne d'informations avec la plus grande indépendance possible des médias par rapport aux lobbyistes et aux pouvoirs financiers et politiques. Des changements institutionnels majeurs (séparatisme...) devraient être soumis à la majorité des deux tiers, au sein de CHACUNE des trois régions (la Flandre, Bruxelles ET la Région wallonne), afin d'éviter des décisions qui ne seraient pas dans l'intérêt commun de toutes les trois régions.

13. Refinancer le vrai journalisme d'investigation, démanteler les groupes de médias et protéger les journalistes en sanctionnant toute pression exercée à leur encontre, tant au sein des médias privés qu'au sein des médias publics dont les administrateurs ne devraient plus être des responsables politiques ou d'anciens responsables politiques. Restaurer une indépendance, une pluralité et une LIBERTÉ DE LA PRESSE et DES MÉDIAS d'actualité et d'enquêtes. Sanctionner fortement les médias, les

journalistes et les experts qui ne signalent pas des conflits d'intérêts ou des pressions qui les poussent à la désinformation du grand public. Interdire toute forme de CENSURE, y compris sur les réseaux sociaux, ces plateformes devant être sanctionnées si elles ne respectent pas la liberté d'expression qui fait partie des droits humains fondamentaux.

14. Combattre la PARTICRATIE en protégeant les députés qui votent en leur âme et conscience en osant s'opposer aux directives du chef de parti. Sanctionner financièrement un ABSENTÉISME excessif des députés afin de favoriser davantage le DÉBAT parlementaire, conformément aux mandats qu'ils ont reçus des citoyens. Supprimer l'IMMUNITÉ des PARLEMENTAIRES et des MINISTRES. Aucun citoyen ne doit être au-dessus des lois, ni à l'abri des investigations et des sanctions légitimes. Au contraire, les élus du peuple et le gouvernement sont les garants de la bonne gestion des impôts et taxes versés par la population et doivent être tout particulièrement contrôlés, responsabilisés et sanctionnés le cas échéant.

15. Lutter contre tous les ABUS D'AUTORITÉ, notamment ceux en provenance de Règlements, de Traités et d'instances supranationales, nationales ou régionales telles que :

- l'OMS (actuellement dominée par des intérêts privés) en luttant notamment contre le Traité Pandémie ou en sortant de l'OMS qui n'est plus un organisme indépendant et qui n'est, en conséquence, plus digne de confiance - les RSI (les Règlements Sanitaires Internationaux) sous influence des mêmes lobbies et intérêts financiers,
- l'OTAN (favorisant les intérêts économiques et géopolitiques américains),
- la Commission Européenne et le Parlement Européen qui, sous pression de milliers de lobbyistes, ont confisqué à l'excès notre souveraineté nationale dans un esprit de marchandisation extrême et d'effondrement des barrières douanières qui ne favorisent que les intérêts des multinationales et des ultra-riches,
- le Gouvernement belge dont les ministres ont pris des mesures inappropriées et disproportionnées durant la crise sanitaire en se basant sur les interprétations d'experts ayant des conflits d'intérêts financiers ou de carrière,

– le Parlement wallon qui a promulgué la Loi Pandémie qui devrait être abrogée parce qu'elle viole les libertés fondamentales des citoyens.

16. Assurer une JUSTICE plus indépendante, mieux financée et davantage accompagnée de services de prévention, de médiations et de réinsertions post-carcérales efficaces, ce qui désengorgera les tribunaux et mènera à davantage de sécurité et d'harmonie sociale.

17. Mieux financer le SPORT, la CULTURE et les lieux de convivialité au sein des espaces publics (comme les salles de fêtes), afin de réhumaniser la société et d'encourager à renouer des liens sociaux, des liens de solidarité et d'entraide, y compris intergénérationnels.

18. Lutter contre toute forme de racisme, d'exclusion, de DISCRIMINATION liées à la religion, à l'origine ethnique, à un handicap, à un choix d'orientation sexuelle ou au statut vaccinal.  
Développer la tolérance et l'ouverture à la RICHESSE de la DIVERSITÉ, le caractère sacré de la liberté de choix et du respect les uns des autres.

19. Aider à l'INTÉGRATION de tous les immigrés en situation régulière afin qu'ils puissent accéder à un logement décent, à des revenus minimums d'insertion, à des soins de santé de bonne qualité et à un emploi ou à une formation appropriée.

20. Mieux gérer l'IMMIGRATION en luttant plus efficacement contre l'immigration clandestine et en régulant davantage les motifs d'immigration en fonction de nos capacités à accueillir décemment les personnes que nous acceptons sur le territoire belge (logements décents, formations, emplois, soins de santé...), sans surendetter davantage l'Etat et les générations futures qui devront payer les intérêts de la dette publique.

21. Développer davantage les échanges commerciaux, universitaires et culturels avec nos PARTENAIRES géographiquement les plus proches que sont les PAYS AFRICAINS, permettant de favoriser nos économies respectives et l'accroissement toujours plus grand de l'élite universitaire des africains et des africaines, afin qu'ils poursuivent leur développement technologique actuel et l'accroissement de leur prospérité.

22. DIMINUER notre DÉPENDANCE industrielle vis-à-vis de la Chine, notre dépendance aux énergies fossiles (gaz, pétrole du Moyen-Orient...), ainsi que notre dépendance militaire et géopolitique vis-à-vis des Etats-Unis. Développer une autonomie dans les relations internationales, tant d'un point de vue économique que géopolitique, en équilibrant la fermeté et la diplomatie, en partenariat étroit avec les autres pays européens, cherchant perpétuellement, avec intelligence et pragmatisme, à équilibrer « le protectionnisme nécessaire » et « une proportion plus modérée d'échanges commerciaux internationaux », ainsi qu'à favoriser les ententes diplomatiques et les accords de paix équilibrés dans toutes les régions du monde, notamment en Ukraine et au Moyen-Orient.

# POUVOIR LEGISLATIF

## LA CONFISCATION DU PARLEMENT

La démocratie belge contemporaine est une plaisanterie de mauvais goût !

L'obtention à terme, d'une véritable démocratie participative dépend avant toute chose de notre capacité à rendre ses lettres de crédit à la démocratie représentative.

Les élections au Suffrage Universel ont fait apparaître en 2019, une victoire incontestable et incontestée de la NVA et du Vlaams Belang : ce sont les partis sortis vainqueurs des élections et ce, qu'on les aime ou qu'on les déteste.

La question n'est pas de savoir si on aime l'extrême droite ou si on ne l'aime pas, mais de savoir si oui ou non, on aime la démocratie ?

Si nous l'aimons, nous ne pouvons pas mettre des épines dans la couronne de laurier des champions.

Le plus fascinant dans la politique moderne, c'est que l'on va me taxer d'être d'extrême droite parce que je défends la démocratie et la voix du peuple. Le peuple a parlé : il est NVA et Vlaams Belang avant d'être MR ou PS.

La vraie question que nous devrions nous poser et qui devrait nous faire réfléchir revient à savoir ce que nous avons fait, ou plutôt à ce que nous n'avons pas fait pour que l'extrême droite emporte le combat démocratique ?

Quelle erreur, quel excès, quelle faute et quelle trahison le pouvoir a-t-il commis pour que l'extrême droite monte partout dans un élan populaire que nos journalistes appellent – sans nuance – du populisme.

Le « populisme » en l'occurrence est la position politique majoritaire de la Nation que représentent les députés...

Vous voulez éliminer le Vlaams Belang ? Donnez-nous une vraie démocratie !

L'existence même de l'extrême droite ou de l'extrême gauche trahit un malaise social grandissant. Une société en bonne santé réunit tous les citoyens autour de projets sages et mesurés et veille à créer les conditions d'une justice équitable pour tous, quelle que soit le métier, la religion, la couleur de peau.

A titre personnel, je suis un libéral convaincu... Un libéral à la suite de John Locke qui prônait une vision fondée sur l'individu et la coopération volontaire entre les humains.

Pour former un cordon sanitaire, il a été nécessaire qu'une coalition de perdants assiège les partis nationalistes flamands. Les partis désignés vainqueurs par les électeurs, n'auront grâce au « cordon des cancrs », pas un seul ministre dans le gouvernement.

Bien sûr pour former un bataillon de perdants il faut mordre sur sa chique. Le PS ne peut en effet cohabiter avec le MR qui est son ennemi historique sans quelques grincements de dents, mais, c'est souvent donnant donnant, win-win comme on dit aujourd'hui : la prostitution est bien souvent le prix douloureux d'un pouvoir illégitime.

Dans ces conditions, les Présidents des partis vaincus, mais unis sur un projet bancal sont contraints d'exiger de leurs députés, une parfaite obéissance à la ligne de parti. « Nos » représentants doivent se souvenir qu'ils ne sont pas là pour penser mais pour exécuter le programme de leurs Présidents.

La confiscation du Parlement est totale. En cas de désobéissance, les sanctions peuvent être :

- La réprimande formelle
- L'exclusion des postes clés (au sein du parti)
- Le retrait de l'investiture du parti
- Exclusion des listes pour les élections futures
- L'expulsion du groupe parlementaire
- L'expulsion du Parti.

Ces sanctions parfaitement illégales sont parfaitement acceptées et appliquées. Elles sont indispensables au fonctionnement de coalitions qui rassemblent la chèvre le chou et le fromage pour combattre un Lion et permettre de remplacer la souveraineté populaire par la ligue des vaincus.

Le mariage forcé d'idéologies aussi éloignées que celle du PS et du MR, n'aurait jamais pu convaincre des députés s'ils n'avaient été ligotés fermement par le chantage et la menace d'une hiérarchie totalitaire.

D'un seul coup d'un seul, l'ancestrale opposition libéraux-socialistes qui était un gage de démocratie par l'opposition de forces politiques vives, s'efface dans un pacte de bandes rivales qui entendent se partager les places de marché.

Il est révolu le temps des joutes oratoires étincelantes, compilées dans les annales parlementaires et dont les vastes « in-folio » tremblent encore des discours des Spaak, des Eyskens, des Van Zeeland, des Van Acker, des de Broqueville et des Snoy.

Extraordinaire Achiel van Acker dont l'humour était décapant. Lorsque le baron Snoy et d'Oppuers vint lui rendre visite, Van Acker lui dit poliment : « *Prenez un siège Monsieur Snoy.* ». Le baron précisa « *Snoy et d'Oppuers* » à

quoi Van Acker répliqua « *Alors prenez deux sièges* ». Dans le même style plein d'esprit, il répondit à Pierre Mendes-France qui se présentait spontanément à lui : « *Achiel Van Acker, Belgique* ».

Toujours est-il que le temps de la verve oratoire est révolu. Le marasme bégayeur a remplacé la rhétorique bouillonnante. Les députés ne se disputent plus, ne débattent plus, ne pensent plus... car s'ils venaient à penser, les sanctions s'abattraient sur eux en donnant un brutal coup de frein à leur carrière politique...

Les députés sont des agents de production qui se contentent de mettre en œuvre un programme et ses petits accommodements.

Les ministres nommés le sont bien entendu – eux aussi – pour leur obéissance au système et on les choisit le plus souvent avec beaucoup de casseroles pour qu'ils soient serviles, comme Frank Vandembroucke, par exemple.

Un système pervers, dominé par le système de la finance souterraine, soumis aux lobbies et aux cabinets de consultance, inféodé à une gouvernance mondiale se met doucement en place : un système tant désiré par les éminences noires du pouvoir planétaire que sont le G20, les Schwab, Vanguard, BlackRocks, Gates et autres Soros...

Tout ce petit monde négocie notre destin à huit clos, au fond des couloirs les plus reculés de la rue de la Loi, en échange de quelques valises de billets bien blanchis et repassés.

Et l'on y va gaiement : Décret Paysage, Loi pandémie, Pacte d'Excellence, EVRAS, CETA... Les députés votent parfois sans avis du Conseil d'Etat, majorité contre opposition des projets de lois farfelues et délétères pour

les citoyens, mais on y va à la louche. Les députés exécutent les rêves de puissance d'une nouvelle mafia.

Pire hypocrisie, le gouvernement ainsi formé se soumet au vote de confiance de la Chambre ! Un vote truqué et acquis d'avance. Or, le vote de confiance qui fait suite à la déclaration gouvernementale, n'est constitutionnel que si les députés sont libérés de la discipline de parti et que s'ils ont le droit, loin des conciliabules Présidentiels, de faire valoir leur opinion personnelle à travers un vote libre...

Ce n'est, on le sait, nullement le cas. Ce vote de confiance est donc parfaitement anticonstitutionnel et notamment contrevient à l'Article 42 de la Constitution qui prévoit que *les membres des deux Chambres représentent la Nation, et non uniquement ceux qui les ont élus.*

L'éviction des partis vainqueurs par une coalition de vaincus n'est nullement inscrite dans la Constitution et le choix des ministres résulte davantage de conciliabules et de petits arrangements entre copains que de l'expression de la volonté populaire.

De plus, aucun dispositif légal ne fixe le mode décisionnel dans la composition d'un gouvernement. Ce n'est plus la Chambre mais la Camora qui décide, dans l'obscur clarté d'une arrière-boutique !

C'est cela qui justifie les délais parfois interminables de formation de nos gouvernements.

La situation ubuesque actuelle n'est d'ailleurs possible qu'à la faveur de la discipline de parti qui résulte comme nous l'avons vu d'une coutume bananière et non d'un principe légal de fonctionnement.

# POUVOIR LEGISLATIF

## QUE FAUT-IL CHANGER ?

Ce qui est le plus étonnant dans le contexte de la Particratie, c'est qu'elle n'est le résultat ni de la Constitution, ni des Lois ou règlements qui l'encadrent. Le vote de confiance n'est nullement prescrit par la Constitution et le pouvoir des Présidents de partis se trouve strictement limité par l'article 42.

Il n'est écrit nulle part dans la Loi qu'une coalition majoritaire a le droit d'évincer du gouvernement, les vainqueurs des urnes. C'est d'ailleurs totalement contraire à tout principe démocratique.

Il s'agit même d'un viol scandaleux de nos institutions.

Dès lors que le Peuple a parlé, un honnête homme devrait estimer légitime que les ministres soient choisis comme les députés, par le système D'Hondt qui définirait l'ordre de préséance de choix des portefeuilles et le nombre de ministres de chaque parti qui seraient alors choisis dans le cadre de débats internes aux partis. Le quotient ministériel serait tout simplement différent du quotient électoral par le fait que la répartition ne se ferait plus par circonscription mais par entité fédérée ou fédérale et que l'on prendrait en compte le nombre de postes ministériels à pourvoir et non le nombre de sièges parlementaires.

Cela aboutirait à constituer un Conseil des Ministres plus hétéroclite, sans doute, mais qui serait le reflet de la volonté populaire et ne devrait pas consacrer une année à définir un projet gouvernemental bancal et approximatif pour commencer à travailler.

Ce gouvernement devrait se passer de la confiance du parlement mais gagner sa confiance à chaque action !

De même on imaginerait plus aisément de voir le gouvernement déposer des projets de lois qui ne sont que des ébauches de solutions à mettre en débat devant les Chambres. La priorité et les privilèges accordés aux projets de lois proposé comme des textes aboutis, ne cadrent pas avec une vision démocratique du système bicaméral tel qu'on aurait pu le rêver, ni avec le principe de séparation des pouvoirs qui est le véritable moteur de toute démocratie et la meilleure garantie de sagesse politique.

Nous avons vu la façon scandaleuse dont la loi relative aux mesures de police administrative lors d'une situation d'urgence épidémique a été votée le 14 août 2021, en usant de façon outrancière de la discipline de parti dans un sujet où l'avis personnel des représentants du peuple était précisément essentiel au jeu démocratique. Nous avons vu la même chose en France où Elisabeth Borne brandissait l'article 49 alinéa 3 de la Constitution de la Ve République comme elle l'aurait fait d'un sceptre impérial.

Le gouvernement a l'obligation morale de concourir sincèrement à l'édification d'une politique raisonnable, mais doit se souvenir qu'il est là pour exécuter les décisions du législateur et non pour imposer sa loi à ceux dont la fonction naturelle est précisément d'en être la source légitime.

Le gouvernement ainsi établi et privé du vote de confiance parlementaire entamerait ses travaux sous contrôle d'un Parlement qui joue pleinement son rôle au lieu de faire la claque !

Ces premières modifications de nos institutions, qui viseront à corriger des traditions malsaines ne nécessitent

aucune révision de la Constitution. En revanche, elles nécessitent pour être mises en œuvre, un cadre légal qui peut être fixé dans le Code électoral.

Je ne suis pas naïf. La réforme de ces pratiques douteuses établies « en cachette » grâce à l'ignorance où se trouve la population des textes fondateurs des grandes démocraties, ne pourra être engagées dans un contexte où les Présidents de partis sont plénipotentiaires et constituent les forces vives du pouvoir.

Il faut avant toute chose libérer les députés et les sénateurs de la discipline de parti.

Certes, il est logique qu'un député soit en accord avec son parti, sur certains points du moins, mais son vote dans les chambres ne doit être l'objet d'aucune menace. Si un député est en phase avec son Président de parti, cela doit être en toute liberté et sans pression aucune.

Les sanctions appliquées par les Partis sur la personne des députés que les urnes ont mandatés pour décider à leur place sont évidemment inacceptables.

Dans ce but et à titre personnel, je déposerai une proposition de loi modificative dont un des aspects consistera à protéger les députés de la vindicte de leurs présidents lorsqu'ils viendraient à s'éloigner de la ligne du parti.

Il conviendra dans cet objectif de modifier la **Loi du 4 juillet 1989, relative à la limitation et au contrôle des dépenses électorales, ainsi qu'au financement et à la comptabilité ouverte des partis politiques.**

Le chapitre III relatif au financement est libellé comme suit :

*Art. 15. La Chambre des représentants accorde, pour chaque parti politique qui est représenté à la Chambre des représentants par au moins un parlementaire, une dotation à l'institution définie à l'article 22. Cette dotation est fixée et allouée conformément aux articles suivants.*  
*Art. 15bis. Pour pouvoir bénéficier de la dotation prévue à l'article 15, chaque parti doit, (...),*

Suivent les précisions relatives aux principes et conditions d'attribution du financement des partis, auxquels il convient d'ajouter un article 15quater libellé comme suit :

*Art.15quater. Pour bénéficier de la dotation prévue à l'article 15, chaque parti doit s'engager à protéger ses députés d'une quelconque sanction en particulier dans les cas où ils ne suivraient pas la ligne du parti. Chaque parti doit s'engager à respecter l'article 42 de la constitution qui dispose qu'un député n'est pas le représentant de ses électeurs mais de la Nation et qu'il ne doit en conséquence pas allégeance à la hiérarchie de son parti. La sanction d'un député élu par le peuple doit aboutir à la suppression de la subvention de son parti avec effet rétroactif et remboursement des sommes indues.*

Il n'est paradoxal que dans les apparences, pour un parti comme le Collectif Citoyen, dont le *primum movens* consiste à promouvoir une démocratie citoyenne participative, de s'acharner à restaurer une démocratie représentative qui lui est diamétralement opposée et qu'il conviendrait donc d'abolir. En effet, pour mettre en œuvre une réforme de cette noble mais périlleuse ambition, il convient de progresser par paliers.

Une telle réforme de nos institutions ne sera pas le résultat d'une révolution mais d'une évolution, elle sera lente et nécessairement opportuniste (dans le bon sens du terme), se servant symbiotiquement des avantages potentiels de la

démocratie actuelle pour avancer pas à pas vers la démocratie idéale.

Dans cet esprit, il est essentiel de rejoindre Montesquieu et de se souvenir des affirmations si pertinentes *de l'Esprit des Lois* où il énonce la condition vitale de toute démocratie qu'est la séparation des pouvoirs : « *Pour qu'on ne puisse abuser du pouvoir, il faut que, par la disposition des choses, le pouvoir arrête le pouvoir.* »

Cette condition nécessite que les Présidents de partis n'aient aucune autorité, morale, disciplinaire ou administrative sur les députés de leurs groupes.

Une fois cette liberté acquise, la démocratie pourrait renaître et engranger des succès pas à pas et le cas échéant tenter de mettre le référendum d'initiative citoyenne (RIC) au programme d'une révision de la Constitution.

Le RIC est certes un véritable objectif démocratique et il existe dans de nombreux pays, comme c'est le cas des votations en Suisse. Cependant, en mettant les choses au mieux, le RIC mettra 5, 6 ou 7 ans à être instauré. Au pire, on ne l'installera pas. Plus de 50 demandes de révision de la Constitution ont été mise à l'Ordre du Jour des réformes depuis la Question Royale en vue de l'instauration du RIC, sans succès.

Nous verrons !

# L'ÉCOLE DE LA SERVITUDE VOLONTAIRE

Mai 68 : la fin des haricots !

L'histoire de l'humanité est une longue succession de dictatures, souvent hypocrites, parfois brutales mais émaillées de moments aussi miraculeux que fragiles qui émergent quand un peuple refuse les turpitudes et l'insolence d'un pouvoir qui les asservit.

Car nul n'a de pouvoir sur un peuple qui se dresse devant lui ! La Boétie a bien compris que la servitude volontaire – sous quelque forme que ce soit – est la condition sine qua non de l'autorité et l'on se souvient de ces terribles mots qu'il écrivit en 1674 : *Il n'est pas croyable de voir à quel point le peuple, dès lors qu'il est assujéti, tombe si soudain en un tel et si profond oubli de la liberté qu'il n'est pas possible qu'il se réveille pour la ravoir : servant si librement et si volontiers qu'on dirait à le voir qu'il a non pas perdu sa liberté, mais gagné sa servitude.*

Restaurer la dignité du peuple est le préalable indispensable à la restauration de nos libertés et c'est là que l'âme d'un député doit se révéler. Certains citoyens, conscients de n'être que des outils de production et des jouets du pouvoir se battent pour leur liberté, d'autres et ils sont majoritaires se sont satisfaits d'une vie qu'on leur a présentée comme un idéal social et ils s'en contentent parfaitement, répétant à l'envi qu'ils ont de la chance de vivre en Belgique et que c'est bien pire ailleurs....

Or, ces « ailleurs » qui gisaient autrefois au fond d'une pauvreté qu'aucun espoir ne pouvait encourager, sont aujourd'hui des pays dotés d'écoles très performantes, de villes-champignons, de transports en commun toujours à l'heure et rapides et d'une croissance à deux chiffres, pendant que dans nos pays qui ont encore la prétention

d'être civilisés, les nids de poules éclosent sur les routes, comme une éruption pustuleuse, symptôme fatal de la maladie qui emportera notre civilisation dans l'au-delà.

On explique aux enfants depuis l'école et les médias leur répètent tout au long de leur vie que la démocratie n'est pas parfaite mais qu'il s'agit de la meilleure façon de gouverner. Cette affirmation gratuite et surtout dogmatique dispense nos dirigeants de rendre la démocratie meilleure et leur permet surtout de puiser dans un suffrage universel dénaturé la source d'un pouvoir illégitime. Elle me rappelle surtout l'aphorisme de Guitry qui écrivait : « *dites souvent du bien de vous, à la fin, on ne sait plus qui l'a dit* » !

Pour faire en sorte de créer une véritable démocratie, il ne suffit pas de crier « le peuple à la barre ! », il faut que le peuple soit capable de tenir la barre et qu'il ait envie de la saisir !

Pour en arriver à cette maturité populaire, il faut un peuple éduqué, formé à ses responsabilités politiques par un enseignement critique et par une information servie par des médias libres et indépendants.

Ces conditions essentielles à l'exercice de la démocratie ne sont pas réalisées en Belgique et se dégradent quotidiennement depuis 1968.

Mai 1968 fut le pivot de la décadence en ce que des forces obscures se sont emparé des faiblesses de quelques potaches qui n'aimaient pas l'étude et préféraient s'envoyer un splif ou une raie de Coke en écoutant *a saucerful of secrets* pour construire sur leur désœuvrement et leur oisiveté les paradigmes d'un nouveau monde apparemment libre, mais surtout émasculé et incapable de se dresser devant un pouvoir prêt à dépasser ses limites.

Mai 68 n'aurait sans doute pas connu ce succès incroyable si des gens comme « Dany le Rouge », communiste béat et ahuri, n'avait bénéficié du soutien de principe, voir financier, de tout ceux qui souhaitaient voir se démembrer une France Gauloise, chauvine et fière de ses prérogatives.

On a beaucoup parlé à l'époque d'un soutien financier direct de la Russie aux mouvement qui gravitaient autour de Daniel Con-Bendit.

Certes, il soufflait un vent de liberté qui teinta le mouvement d'une apparence d'idéal, mais cette liberté ne nous fut donnée que parce qu'elle mettait à mal un enseignement qui formait des êtres forts, robustes et que cela arrangeait bien le pouvoir profond !

Il suffit de comparer l'élévation intellectuelle de chefs d'Etats comme Thiers, Jaurès, de Gaulle, Giscard ou Mitterrand tous formés avant 68 à celle de Sarkozy, Hollande ou Macron, purs produits de mai 68 pour observer avec effroi, le large fossé qui s'est creusé entre le brio de la III<sup>e</sup> république et celui de la V<sup>e</sup> finissante.

Certes, il y a encore des génies et nos génies contemporains sont même de premier plan, mais ils ne représentent qu'une petite frange de la population qui n'a pas eu besoin de maître pour briller et qui s'ennuie en écoutant des professeurs qui en connaissent moins qu'eux...

Je ne parle pas de cette élite qu'aucun argument politique ne saurait contraindre et encore moins faire disparaître. Je parle de ceux pour qui l'école est cet ascenseur social dont on a autrefois dit tant de bien et qui après avoir monté tant d'étages, à toute vitesse, ramène aujourd'hui ses occupants au sous-sol !

Nous ne réussirons aucune conversion démocratique sans faire table rase des principes qui pervertissent notre enseignement. Il ne sera pas aisé de débarrasser la table des pédagogues, encombrée des reliefs de tant de festins de loups.

Il est vrai que la route sera longue, mais les si nombreux philosophes qui nous ont précédés en décrivant avec tant de clarté, les conditions de la liberté, ont élevé un phare dont les éclats sont vifs et visibles de loin.

Notre route est donc toute tracée.

La démocratie participative par tirage au sort est certes un objectif, mais c'est un objectif lointain.

Il faut rester conscient des dangers et des travers d'une telle démocratie.

Le tirage au sort des députés parmi des candidats déclarés serait une catastrophe dans une société qui n'y a pas été préparée. Il est évident que les partis dominants inonderont les listes de candidats dévoués, mais mal préparés, incapables d'assumer leur mandat et donc docilement attachés aux directives et aux injonctions de leur hiérarchie, tandis que le citoyen, même intelligent et aguerri aux principes institutionnels n'aura probablement pas l'envie, ni même l'idée de participer.

Même celui qui en aurait le désir serait noyé dans la masse - comme dans une tombola - et verrait s'effondrer ses ambitions citoyennes.

La charge de député libre et indépendant suppose une connaissance satisfaisante du Droit, de la Science Politique, de l'économie, mais aussi du règlement de la Chambre des Représentant, de la façon de procéder à des interpellations, de poser des questions écrites ou orales et de rédiger une proposition de loi !

Un mandat dans une des Chambres citoyennes n'est pas un jeu !

Préalablement au tirage au sort de citoyens-députés, il est indispensable de revisiter l'école et l'enseignement et de fabriquer des citoyens politiquement responsables.

## L'ÉCOLE DE LA SERVITUDE VOLONTAIRE

### Vous avez dit école ?

Une démocratie ne saurait se forger sans libérer l'École de ses influences politiciennes opportunistes.

Le gouvernement n'a aucun rôle à jouer dans les choix pédagogiques.

C'est aux écoles de se positionner librement sur le champ de la pédagogie et de démontrer que leurs choix amènent de meilleurs résultats qu'ailleurs. C'est la concurrence entre les établissements qui doit définir les meilleures méthodes et décerner des satisfecit à celles qui ayant les meilleurs résultats dans l'accomplissement du programme défini par la Loi, sont aussi les plus appréciées et les plus recherchées.

De nombreux objectifs participent de ce premier socle, à savoir restaurer un enseignement de qualité dont le but doit être comme le disait Jules Ferry « *de préparer des citoyens difficile à diriger* », de mettre en place une presse véritablement indépendante de ses « commanditaires » et de ses « parrains »,

Jean-Paul Brighelli écrivait dans la *fabrique du crétin* que *nos enfants ne savent plus lire, ni compter, ni penser. Le Constat est terrible et ses causes moins obscures qu'on veut bien le dire.* Il ponctue sa phrase par un constat : en trente ans, ce qui fut l'un des meilleurs systèmes éducatifs au monde s'est totalement délité !

Dans le Café Pédagogique, on peut lire sous le titre « *la vérité sur le déclin scolaire* » : *L'école de notre pays transmet de moins en moins bien les connaissances... A la fin du CM2, le quart des élèves ne savent pas lire couramment. La majorité d'entre eux ne maîtrisent pas l'orthographe, la grammaire, les conjugaisons, la rédaction, le calcul, la règle de trois ou les rudiments d'histoire, de géographie et de sciences...*

A une époque où des BAC+13 à qui j'enseignais la physique des Lasers dans des DIU Parisiens, sortaient leur calculatrice pour résoudre  $30 \times 1,2$ , on doit admettre que le goût de la soumission dont parlait La Boétie, ne peut être étudié sans considérer la profonde fracture éducative qui sépare l'après-guerre de l'après 68.

La mise en place d'une véritable démocratie participative, qui implique l'usage du référendum d'initiative citoyenne et la substitution du suffrage universel par le tirage au sort, impose une refonte en profondeur de notre société qui ne peut se concevoir sans cette métamorphose que La Boétie appelait de ses vœux et qui est vouée à l'échec si on donne à la population un pouvoir qui ne s'assortit pas d'un savoir.

Le rôle de l'école consiste idéalement à hisser les jeunes vers le plus haut niveau de connaissance, de culture et de libre arbitre.

Certains, ont parfaitement compris que l'école est aussi un merveilleux outil d'embrigadement et savent que le maître qui libère l'enfant par la connaissance peut convaincre, avec le même regard bienveillant, des jeunes de se soumettre à une idéologie.

On a pu l'observer avec Greta Thunberg, devenue la Jeanne d'Arc du Carbone après son discours à l'ONU, magistralement mis en scène par les marionnettistes du GIEC.

Ils ont bien compris car c'est leur métier, qu'ils

n'entraîneraient pas les adolescents dans la lutte contre le réchauffement climatique, si les manifestations, organisées un jour de semaine qui ont permis de sécher les cours, avaient été programmées le week-end.

## L'ECOLE DE LA SERVITUDE VOLONTAIRE

### Question du Sphinx à Oedipe

Tout politologue devrait se poser une seule question et y répondre ! Quel mystère pousse un enfant qui naît comme les autres d'une femme et d'un homme présumés normaux à nuire à ses semblables, à les tromper, à les voler, à les asservir ou à les blesser, à tricher ?

Quel est le terreau de la délinquance ?

La réponse à cette question est la clé de toute société juste et pacifique : la délinquance des potaches en capuche ou des mondains en col blanc est-elle une fatalité ou résulte-t-elle d'erreurs éducatives ou pédagogiques ?

En d'autres termes, un enseignement qui forme des adultes cultivés et compétents, crée-t-il un monde meilleur qu'une école du n'importe quoi, qui se montre incapable d'apprendre le subjonctif et les tables de multiplication à l'élite universitaire ?

L'enseignement démissionnaire et décadent que nous connaissons aujourd'hui est-il responsable partiellement ou totalement de la décadence de notre civilisation ?

Je réponds « oui » ! Mille fois « oui » !

Toute société doit réfléchir à la manière de fabriquer des honnêtes hommes ! C'est la première condition d'une

civilisation et cette condition n'est plus remplie en Belgique.

Nous sommes tombés au « ZERO ABSOLU » de la pédagogie et de l'éducation.

Or, on peut – sans équivoque – affirmer qu'une instruction vertueuse qui conduirait tous les jeunes au sommet de leurs capacités, suffirait à créer les conditions d'un monde idéal.

## L'ECOLE DE LA SERVITUDE VOLONTAIRE

### Elitisme

Qu'est-ce que l'élitisme scolaire ?

L'élitisme scolaire est le *primum movens* de toute civilisation. C'est une doctrine qui permet à tout individu, pauvre ou nanti, homme ou femme, noir ou blanc, de monter au plus haut niveau de connaissance de soi, des autres et de la nature.

Il n'y a pas d'enseignement sans élitisme ! L'élitisme ne conduit pas les gens à dépasser les autres, mais à se dépasser eux-mêmes et à atteindre voire à dépasser leurs limites de progrès intellectuel ou manuel.

J'invite tous ceux qui doutent de la nécessité d'un enseignement de haute qualité à visiter la petite école d'Epineuil-le-Fleuriel dans le Cher en France. C'est l'école que tenait Raoul et Albanie Fournier, les parents d'Alain Fournier, célèbre auteur du « Grand Meaulne », roman que tous ceux de ma génération ont lu.

L'école est restée en l'état où Augustin Meaulne l'avait connue au début du XXe siècle. On y retrouve une ambiance républicaine très paternaliste mais si rassurante où le respect des enfants pour les maîtres se doublait de l'engagement total des maîtres pour les enfants.

En traversant le « shop » du musée, j'aperçus des cahiers qui reprenaient les questions d'examen du certificat d'études pour diverses sessions et je choisis au hasard, celle de 1900 que je range dans ma bibliothèque.

Quelques mois plus tard, ayant trois heures à perdre, je me suis soumis à cet examen, très surpris d'obtenir la cote médiocre de 62 sur 100 seulement. J'étais à la limite de l'échec alors que j'ai réussi mes études de médecine avec grande distinction.

Cela vous donne une idée de la qualité de l'enseignement en 1900. L'élitisme, l'exigence et la discipline de la troisième république conduisait un peuple vers l'idéal éducatif qui permit à la France de se maintenir longtemps au rang de grande nation culturelle et démocratique.

Ce n'est assurément plus le cas aujourd'hui.

La culture générale d'un citoyen sorti de primaire était en 1900, très supérieure à la culture générale d'un universitaire aujourd'hui.

Comment en est-on arrivés là ?

Il ne faut pas chercher loin.

Un journaliste posa la question suivante à Jules Ferry, père de l'enseignement obligatoire, laïc et gratuit : « monsieur le Ministre, qu'est-ce que doit être selon vous l'enseignement idéal ? », à quoi Jules Ferry répondit du tac

au tac : « *Ce doit être un enseignement qui prépare des citoyens difficile à diriger !* »

Préparer des citoyens à jouer un rôle critique dans la vie politique fut une exigence durant la plus grande partie du XXe siècle. Puis vint mai 68 où des forces occultes qui mobilisaient depuis longtemps les crétins et les fainéants, se sont chargées de créer les conditions d'un enseignement qui prépareraient déjà les agneaux du transhumanisme.

Déjà en 2001, je faisais ce constat dans un essai romanesque dont voici un extrait :

*Mai 68 : une France agonisante qui met au monde des enfants sans avenir, auxquels ni la joie, ni la ferveur ne sont transmises. Des embryons desséchés comme disait Satie. Des gosses qui grandissent fatigués, et vieux avant d'avoir vécu. Des désenchantés qui prennent l'ivresse d'un « joint » pour du bonheur, le sexe pour de l'amour, la rigolade pour de l'esprit et un hamburger pour de la gastronomie. Ne nous plaignons pas ! C'est nous qui avons voulu cela ; nous qui traînons dans notre sillage les utopies simplistes du siècle passé et toute l'oisiveté qui les parasitent. Nous avons pris notre révolte d'adolescents paresseux pour un héroïsme progressiste et nous avons tort. La liberté que nous avons exigée ne nous a pas été offerte, mais les valeurs que nous avons condamnées nous ont été reprises. Malgré nos espérances parfois sincères, personne ne trouva jamais le moindre petit bout de plage sous les pavés mais une terre lourde et grisâtre, un sable que le vent n'a pas labouré ! Malgré notre naïveté, l'amour n'a pas remplacé la guerre. Nous avons rasé une terre sur laquelle nous n'avons rien semé. Nous avons tout détruit et sur les ruines d'un monde oublié, des écoles qui n'en ont que le nom, délivrent généreusement leurs diplômes aux analphabètes. Notre décadence est contagieuse. Et pourtant, cette jeunesse dépouillée de ses droits, au fond de tout ce flou, porte une semence fertile qu'une société sans scrupules s'efforce d'empêcher de germer !*

# L'ECOLE DE LA SERVITUDE VOLONTAIRE

## McKinsey accouche du Pacte d'Excellence

Lavoisier, qui peut être considéré comme le premier chimiste de l'histoire de l'humanité fut condamné par le tribunal révolutionnaire à être guillotiné le 8 mai 1794.

Ayant demandé un sursis pour pouvoir achever une expérience, Jean-Baptiste Coffinhal, président du tribunal lui répondit : « la république n'a pas besoin de savants ! »

Les régimes totalitaires n'ont en effet pas besoin de savants et la Belgique de monsieur De Croo n'a que faire de savants, si ce n'est ceux qui sont sous influence et dont il se sert sans réserve !

Le Pacte d'excellence s'inscrit dans cette longue destruction d'un enseignement entamé il y a bientôt 60 ans.

Ainsi en Belgique, ce sont des marchands de bière et autres Pintes qui sont devenus les maîtres de Cérémonie de l'éducation nationale ? Vous avez bien lu. Les brasseurs président aux destinées de l'éducation de nos jeunes. Ils ne sont pas vraiment seuls puisqu'ils se sont associés à des marchands de chocolat.

Comment est-ce possible ? La démarche est assez simple !

Joëlle Milquet, ministre de l'Education de la culture et de l'enfance, la superwoman qui prend Flipper le Dauphin pour un poisson, a voulu marquer son mandat d'une pierre blanche en redressant le niveau d'une école qui faisait naufrage : généreuse intention modérée par les finances de la Fédération Wallonie Bruxelles.

Eh oui, à la FWB, les caisses sont vides !

Mais un ange-gardien frappe à la porte de la ministre. Il ne s'appelle pas Joséphine Delamarre, mais Etienne Denoël. Il se trouve qu'il est le patron de l'ASBL *Agir Pour l'Enseignement* et qu'il rêve de réformer l'école depuis de nombreuses années. Cerise sur le gâteau, il offre ses services gratuitement à la Ministre.

Cette générosité se justifie par le fait qu'Etienne Denoël est le réceptacle d'un mécénat prodigue qui dote son projet de plusieurs millions d'euros.

Deux fondations sont les généreux donateurs : la fondation Baillet-Latour et la Fondation Libeert.

La Fondation Baillet-Latour a été créée par Alfred de Baillet Latour, administrateur aux Brasseries Artois et sans descendance. Dans le Conseil d'Administration de la Fondation, on retrouve les Vicomtes Grégoire et Philippe de Spoelberch, le Chevalier Alexandre van Damme, de Mevius et Emsens qui sont dans le top cinq des familles les plus riches de Belgique. S'associe à ces généreux donateurs, d'autres nobles et financiers comme le Comte Yvan de Launoit, le Comte Arnoud de Pret Roose de Calesberg, etc...

Certes la famille Spoelberch est impliquée dans le SwissLeaks, le LuxLeaks et le PanamaLeaks, mais l'argent n'a pas d'odeur et s'il en a, on le brûlera... on a l'habitude.

Ces personnes sont des actionnaires importants et siègent dans l'une ou l'autre grosses sociétés : KBC Group, Euronext, **AB InBev** et d'autres plus marginales.

Le groupe AB Inbev possède 32 filiales dans des paradis fiscaux comme les Bahamas, le Belize, les Bermudes, les îles Caïman, les îles Vierges britanniques, Hong Kong,

Jersey, le Luxembourg, le Panama, la République dominicaine et last but not least Singapour.

C'est donc AB Inbev, un brasseur qui brasse large qui se trouve être le plus généreux donateur d'Etienne Denoël, le père du Pacte d'excellence.

Certaines mauvaises langues dont je suis, vous diront qu'il est inacceptable que des sociétés offshore, qui échappent à l'impôt national, se mêlent d'optimiser l'enseignement de nos enfants, en devenant les bailleurs de fonds des réformes pédagogique avec l'outrecuidance d'utiliser ce qu'ils font passer pour du mécénat, ce qui n'est qu'un odieux népotisme.

Ces fonds, en effet, ne serviront pas à améliorer l'enseignement, mais à payer l'équipe d'Etienne Denoël, c'est-à-dire à financer McKinsey, car ce que j'ai oublié de vous dire, c'est qu'Etienne Denoël n'est pas seulement le patron d'*agir pour l'enseignement*, c'est aussi le patron belge de McKinsey, une des plus grosses sociétés de consultance au monde.

C'est un comble, non ?

Une procédure de 8 000 000 d'euros qui, de l'aveu de la ministre Marie-Martine Schyns dans sa réponse à l'interpellation parlementaire de Barbara Trachte (Écolo) n'est pas « exceptionnelle ». Ce type de financement deviendrait un fonctionnement normal ?

Au sein de McKinsey, Etienne Denoël est le responsable du Centre européen de recherches et de gestion de connaissances installé à Louvain-la-Neuve depuis 2000. Il est le Président du Conseil d'Administration de « Teach for Belgium » (soutenu par la Fondation Baillet-Latour). Teach For Belgium est l'excroissance belge de Teach For All, fondée à partir de « Teach For America » et active

dans 40 pays dans le monde pour « *étendre les possibilités d'éducation dans le monde en augmentant et en accélérant l'impact des organisations nationales qui cultivent le leadership nécessaire pour le changement.* » L'idée de Teach For All est qu'on peut obtenir des résultats si on traite le système scolaire exactement comme une entreprise, avec toutes les contraintes et les implications en matière de gestion des ressources, humaines d'abord, matérielles ensuite.

Un lobby peut-il rêver meilleure place que celle de consultant attiré pour imprimer sa marque sur une réforme publique ? McKinsey, la Fondation Baillet Latour et la Fondation Libeert soutiennent un ensemble d'initiatives pédagogiques, fondées sur les logiques patronales des grandes entreprises multinationales : coaching, sélection et leadership renforcé des directions.

Mais surtout, le consultant et les mécènes sont nommés aux postes clés de la réforme. Olivier Remels, administrateur délégué et secrétaire général de la Fondation pour l'enseignement, a été nommé Président du Groupe de Travail du Pacte. Bernard Boon-Falleur, lui-même directeur de sociétés liées à InBev, ex-directeur de Flagey (soutenu par la Fondation Baillet-Latour) et dont le père a été PDG de Stella Artois, a été nommé Président du Groupe de Travail du Pacte en charge de la lutte contre l'échec scolaire. Les donations **défiscalisées** provenant des plus riches familles de Belgique, servent in fine à ces mécènes pour se payer eux-mêmes et pour intervenir dans les processus de décision politique. On nage dans une nauséabonde imposture.

**L'infiltration par les « Men in Black » de McKinsey, touche les organes les plus sensibles et les plus régaliens de la décision politique : l'éducation de la jeunesse !**

On peut lire dans le Vif : « McKinsey ne fait que son travail de lobbyiste, il n'y a rien de mal à cela », affirme un président de parti.

Toujours dans le Vif, on apprend que le patron de McKinsey Belgique a l'oreille des socialistes, avec lesquels il a collaboré pour le Plan Marshall. « Pour le PS, l'expertise de McKinsey est un fait acquis et il est hors de question de le mettre en cause », souffle un proche du dossier. Le consultant dispose aussi de bons relais au sein du CDH. « Au cabinet, on n'a jamais entendu parler d'une autre possibilité de consultance que celle de McKinsey ».

Frédéric Delcors, patron de l'administration de la FWB, tutoie lui aussi Etienne Denoël. « Pour le PS, dont la gestion est très pragmatique, travailler avec McKinsey n'est pas contre nature. Le PS croit vraiment que son aide va permettre de réguler un système peu ou pas géré. » « Les décideurs politiques étant déjà empreints de cette idéologie d'évaluation et de leadership, ajoute un de ses confrères. McKinsey ne doit même pas les convaincre. »

L'école se soumet désormais au capitalisme radical, dont elle est contrainte de faire la promotion, oubliant sa mission culturelle au profit du conditionnement Pavlovien des enfants et des adolescents à leur mission future de gentil petit serf des grands investisseurs.

#### PROPOSITION DE LOI

Je ne ferai aucune proposition sur le plan pédagogique, l'enseignement n'étant plus une matière fédérale, mais une compétence du Parlement de la Fédération Wallonie Bruxelles. Cela ne m'empêchera pas de dénoncer l'imposture de l'enseignement primaire, secondaire et universitaire en Belgique.

En revanche, j'attaquerai l'EVRAS sur ses points faibles... et même très faibles : la médecine !

# L'ÉCOLE DE LA SERVITUDE VOLONTAIRE

## Les LGBTQX et l'EVRAS

Certes, le monde a changé.

Je suis athée, mais je constate que le délitement de la religion a libéré l'homme du carcan de règles souvent rigides et arbitraires, sans les remplacer par un cadre moral.

La sexualité des jeunes n'a plus rien à voir avec la nôtre. Ils ont une vision décomplexée de la sexualité mais trop souvent une conception très réductrice de la sensualité et du romantisme.

Beaucoup d'hommes sont incapables de donner du plaisir à une femme, la plupart du temps par les effets d'un égoïsme machiste. Un trop grand nombre de femmes n'ont jamais eu d'orgasme dans une relation sexuelle avec un homme...

Les lesbiennes ont davantage conscience de la façon d'amener une femme au plaisir. L'homosexualité est un refuge pour le plaisir féminin.

Par ailleurs, les hommes aujourd'hui moins diplômés que les femmes expriment de plus en plus difficilement une domination sexuelle qui leur est chère et qui se trouve confrontée à des femmes qui savent ce qu'elles veulent. Elles ne sont plus les êtres dociles que Saint-Paul avait si bien préparé à la soumission !

Tout cela conduit à une société où les règles se dérobent.

Cela aboutit surtout aux revendications de la communauté LGBTQX. Il est certain que les difficultés liées à l'identité

de genre sont une conséquence des profondes mutations de notre société et qu'il n'est pas question de contester la liberté sexuelle qui doit être garantie dans tous les cas d'espèce.

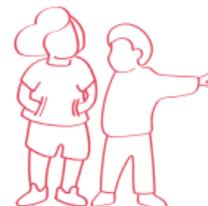
En revanche, il ne saurait être question d'inverser les référentiels et considérer l'hétérosexualité comme une dérive.

Or c'est ce qui est en train de se passer avec l'EVRAS. L'EVRAS vise à instaurer une société qui ne soit plus hétéronormative.

La communauté LGBTQX s'empare de l'éducation sexuelle de nos enfants.

L'EVRAS est une émanation de l'OMS qui a publié sur la question un ouvrage standard de 70 pages. Si je devais vous donner une seule bonne raison de rejeter radicalement l'EVRAS, il me suffirait de vous demander de lire la page 160 du Guide pour l'EVRAS,

5-8 ANS



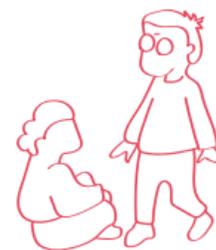
## SEXE BIOLOGIQUE ET IDENTITÉ DE GENRE

<b>Apprentissage</b>	<b>Prendre conscience que l'identité de genre peut être identique ou différente, se rapprocher, s'éloigner, correspondre, ne pas correspondre, différer, osciller, ... de celle assignée à la naissance</b>
<b>Prérequis</b>	/
<b>Connaissances/ savoirs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identité de genre</li> <li>• Sexe biologique</li> <li>• La différence entre identité de genre et sexe biologique</li> </ul>
<b>Habilités/ savoir-faire</b>	/
<b>Attitudes/ savoir-être</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Reconnaître que certaines personnes ont une identité de genre différente du genre assigné à la naissance et basé sur le sexe biologique</li> </ul>

On peut y lire que l'apprentissage de l'enfant de 5 à 8 ans nécessite qu'il prenne conscience que l'identité de genre peut être identique ou différente, se rapprocher, s'éloigner, correspondre, ne pas correspondre, différer, osciller,... de celle assignée à la naissance.

En bref, l'organe génital dont un enfant est affublé à la naissance pourrait bien être une simple Fake-News, selon les concepteurs du Guide EVRAS

**5-8 ANS**



LES VIOLENCES SEXUELLES	
<b>Apprentissage</b>	<b>Reconnaître l'agression sexuelle et les façons de se protéger</b>
<b>Prérequis</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Reconnaître les différents types et les différentes formes de violences (<i>en cours d'apprentissage dans cette tranche d'âge</i>)</li> </ul>
<b>Connaissances/savoirs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les violences sexuelles</li> <li>• Définition d'une agression, d'une agression sexuelle et de l'inceste</li> <li>• L'importance du consentement</li> <li>• Situations d'agression sexuelle : commise par une personne que l'enfant connaît, connaît peu ou ne connaît pas</li> <li>• Règles de sécurité : ne pas suivre une personne qu'on ne connaît pas, s'assurer que les parents savent où on est, quitter un lieu ou une situation inconfortable, etc.</li> <li>• Techniques d'autodéfense : dire « non », crier, s'enfuir, défense physique, chercher de l'aide</li> <li>• Les adultes de confiance qui peuvent aider</li> </ul>

Mais il y a des choses plus stupéfiantes encore. Plus loin dans l'ouvrage, mais toujours à l'attention des petits de 5 à 8 ans, on peut lire que l'enfant au cours de son apprentissage doit reconnaître l'agression sexuelle, ce qui est en soi une bonne chose, mais alors qu'il s'agit bien évidemment d'actes pédophiles, le guide souligne l'importance du consentement !

Consentir à un acte pédophile à 5 ans ! Voilà une fameuse « autonomie de la volonté ! »

C'est consternant. Lorsqu'on fait une recherche par mots clés dans le PDF disponible sur internet, on s'aperçoit que le terme violence

revient 419 fois alors que les termes pédophile-pédophilie n'y apparaissent pas une seule fois.

Une analyse en profondeur du Guide fait apparaître que ses concepteurs sont essentiellement issus de la communauté LGBTQX et que le but de l'EVRAS est de mettre à mal l'hétérosexualité, dans un but qui vise avant toute chose à démanteler ce qui reste de la notion de famille, et subsidiairement de faire la promotion des sexualités déviantes.

## Hétéronormativité

*Principe de considérer le fait d'être hétérosexuel·le comme étant la norme, allant de soi, comme la référence par défaut et de marginaliser tout ce qui en sort. [21]*

En d'autres termes, c'est lorsqu'on considère que l'hétérosexualité va de soi, et qu'elle est utilisée par principe en référence. Ce Guide pour l'EVRAS se veut inclusif et nonhétéronormatif pour permettre à tous et toutes de pouvoir s'identifier et se reconnaître dans le cadre de l'EVRAS sans être mis·e de côté.

La page 25 du Guide EVRAS ne laisse planer aucun doute sur ce point.

Une recherche conduite avec tous les mots-clés liés aux pratiques sexuelles hétérosexuelles et LGBTQX montre 468 occurrences, mais 6 seulement parmi elles ont un lien avec l'hétérosexualité.

ASPECTS PHYSIQUES DE LA SEXUALITE	EVRAS
hétérosexuel	6
Homosexuel - Gay	3
Lesbienne	3
Bisexuel – Trans - Pansexuel	17
LGBT	44
Genre	395

J'ai ensuite comparé trois ouvrages : le Guide EVRAS de 303 pages, le Standard de l'OMS de 70 page et un article de 20 pages d'Alain Boudet, intitulé « *sexualité essentielle – sexualité sacrée* ». J'y ai cherché les occurrences des mots-clés suivants :

TERME	EVRAS	OMS	SESS
Douceur – Délicatesse - Prévenance	0	0	1
Harmonie – Sensualité	0	2	3
Fusion – Fusionnel	0	0	5
Preliminaire	0	0	26
Caresses	4	6	18
Orgasme	5	2	42

On est frappé de constater qu'alors que le terme « caresses » revient 18 fois sur les 20 pages de l'article de Boudet, il ne revient que 4 fois dans le guide EVRAS, c'est-à-dire, à peine plus d'une fois par 100 pages.

Enfin, last but not least, aucun psychologue ni aucun pédopsychiatre n'a été consulté pour établir le cadre de ce guide, livré exclusivement aux mains de la communauté LGBTQX, à travers les maisons arc-en-ciel et les centres de planning familial.

Certes, l'enseignement est en réalité une matière régionale ou communautaire et ne relève pas directement du pouvoir fédéral, mais le fait que l'EVRAS se penche sur des matières comme la transsexualité qui relèvent bien entendu de l'exercice de la Médecine l'expose à différentes lois et décrets qui sont de compétence strictement fédérale.

IDENTITÉS ET EXPRESSIONS DE GENRE

**9-11 ANS**



IDENTITÉS DE GENRE ET EXPRESSIONS DE GENRE	
<b>Apprentissage</b>	<b>Comprendre ce que signifient identités de genre, sexes biologiques, expressions de genre</b>
<b>Prérequis</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prendre conscience que l'identité de genre peut être identique ou différente, se rapprocher, s'éloigner, correspondre, ne pas correspondre, différer, osciller, ... de celle assignée à la naissance</li> </ul>
<b>Connaissances/ savoirs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identités de genre (cisgenre, transgenre, homme, femme, non-binaire, agendre, etc.)</li> <li>• Expressions de genre : féminine, androgyne, masculine, etc.</li> <li>• Importance de l'autodétermination<sup>3</sup></li> </ul>
<b>Habilités/ savoir-faire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Différencier et expliquer les identités de genre et expressions de genre</li> <li>• Se sentir libre de questionner les normes et stéréotypes de genre pour trouver son point de confort<sup>4</sup></li> </ul>
<b>Attitudes/ savoir-être</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Adopter une attitude respectueuse envers les personnes, quelles que soient leur identité de genre, leur expression de genre, leur orientation sexuelle et leur sexe biologique</li> <li>• Développer son esprit critique face à la pression normative</li> </ul>

Nous pouvons lire à la page 162, sous la rubrique Habiletés/savoir-faire que le jeune de 9 à 11 ans doit se

sentir libre de questionner les normes et stéréotypes de genre pour trouver son point de confort et ce point renvoie à la note 4 qui précise qu'il s'agit de *l'ensemble des éléments pouvant être mis en place par une personne transgenre afin de favoriser le sentiment de bien-être par rapport à sa propre identité de genre : adopter une démarche différente (ou pas), changer sa façon de s'habiller (ou pas), prendre des hormones (ou pas), recourir à des opérations chirurgicales (ou pas),...*

Si le Collectif Citoyen dispose de députés dans les parlements régionaux, nous pourrions agir directement sur les dispositions légales relatives à l'EVRAS, mais **je pourrai, au niveau fédéral faire obstacle à l'insupportable ingérence de l'EVRAS dans la santé sexuelle de nos adolescents et dans ce qu'il convient d'appeler un exercice de la médecine !**

Voici un extrait de la proposition de Loi modificative que j'entends déposer avec Isabelle Duchateau dès la rentrée parlementaire et que vous trouverez dans son intégralité en annexe :

*L'ouverture d'un dialogue qui vise à déceler un trouble grave de l'identité sexuelle et la proposition d'une ou plusieurs options thérapeutiques majeures et irréversibles qui doivent être mises en œuvre dans ce but, sont – sans équivoque – des actes médicaux au sens de l'article 2 de l'Arrêté Royal n°78 relatif à l'exercice des Professions de Santé. Celui-ci dispose en effet :*

- *« Constitue l'exercice illégal de l'art médical, l'accomplissement habituel par une personne ne réunissant pas l'ensemble des conditions requises par l'alinéa 1<sup>er</sup> du présent paragraphe de tout acte ayant pour objet ou présenté comme ayant pour objet, à l'égard d'un être humain, soit l'examen de l'état de santé, soit le dépistage de maladies et déficiences, soit l'établissement du diagnostic, l'instauration ou l'exécution du traitement d'un état pathologique, physique ou psychique, réel ou supposé, soit la vaccination ».*

## PEDOCRIMINALITE

### Un délit devenu banal !

Je n'ai pas de problème de mémoire.

Je me souviens de l'affaire Dutroux avec d'autant plus d'acuité, d'émotion et d'effroi que mes enfants avaient l'âge de la petite Julie, de la petite Mélissa et de la petite Loubna !

Je me souviens de ces enquêtes mises sous séquestres, j'ai encore à l'esprit ces décès inopinés de témoins, je me remémore avec horreur les paroles de monsieur Bourlet, ce procureur qui répondit à quelqu'un qui lui demandait si toutes les personnes identifiées sur les cassettes vidéo de Dutroux seraient poursuivies : « si on me laisse faire ! »

On l'a laissé faire ! Mais on a malencontreusement perdu les cassettes vidéos ! Un coup de vent et hop, envolées !

J'ai encore très frais dans ma mémoire les rebondissements de la perquisition du domicile du Cardinal Danneels et de l'archevêché de Malines. Une perquisition digne d'un James Bond, intitulée « opération Calice » fut menée par des gens très sérieux. Cette perquisition visait directement le cardinal Danneels, l'homme qui a étouffé tant de dossiers de pédophilie et au sujet duquel on se pose les questions les plus folles et les plus graves aujourd'hui.

La chambre des mises en accusation au terme d'un long débat judiciaire a déclaré les perquisitions illégales. Pourquoi un tel acharnement à récupérer des pièces saisies si elles ne démontrent pas la culpabilité de Monseigneur Danneels ?

Je me souviens de la petite Loubna comme si c'était ma fille. Monsieur Benoît Dejemeppe, grand-patron du Parquet de Bruxelles, l'avait abandonné à son sinistre destin en négligeant tous les devoirs d'enquête après sa disparition. Sa désinvolture lui valut les foudres de monsieur Verwilghen, Président de la commission parlementaire chargée de faire toute la lumière...

Il n'y a pas eu de lumière, il n'y a jamais eu de lumière, pas même la flamme vacillante d'une chandelle...

Monsieur Dejemeppe a échappé à la justice et aux griffes de Stefan Declercq grâce à des collégialités... Ce procureur douteux qui a tout fait pour échapper à la vérité judiciaire, blanchit sa conscience en exerçant les fonctions de Président de notre Ordre National des Médecins.

Quant à Marc Dutroux ! Qui peut garantir qu'il n'est pas sorti de prison depuis longtemps ? Qui peut être certain que le barbu qui se trouve à la prison de Nivelles n'est pas un banal criminel à qui l'on a proposé une cellule de luxe pour prendre la place du grand fossoyeur d'enfants innocents ?

Avec ce qu'il savait, qui pourrait croire qu'il est encore en prison ?

La pédocriminalité est une réalité insupportable. Peut-on imaginer ce que ressentent les parents de Julie, de Melissa, de Loubna et de tant d'autres lorsqu'ils doivent s'endormir en pensant aux sévices atroces que leurs pauvres enfants ont subi jusqu'à en mourir ?

Peut-on imaginer ce que doit être la vie des enfants qui ont survécu à leurs bourreaux ?

Comment, en songeant seulement à ces crimes monstrueux peut-on tolérer que la page 236 du Guide pour l'EVRAS développe sous les traits d'un hypocrite intérêt pour l'enfance une authentique mais insidieuse apologie de la pédophilie.

Comment imaginer que notre civilisation occidentale ait admis la pédophilie au point de porter aux nues des écrivains pédophiles comme André Gide ou Michel Tournier, qui obtint en 1970 le prix Goncourt pour *Le Roi des aulnes* où il alignait les unes après les autres des phrases comme celle-ci : « *À l'opposé des fesses des adultes, paquets de viande morte, réserves adipeuses, tristes comme les bosses du chameau, les fesses des enfants vivantes, frémissantes, toujours en éveil, parfois haves et creusées, l'instant d'après souriantes et naïvement optimistes, expressives comme des visages* » ?

Je travaillerai avec les députés des entités fédérées pour procéder à une refonte complète de l'EVRAS en limitant l'éducation sexuelle à ce qui ne relève pas de l'intime, et je veillerai à ce qu'on leur apprenne à reconnaître, à identifier, à déceler, à réagir et à se défendre contre tout geste, approche ou agression pédophile.

On doit former notre jeunesse à ne pas craindre les adultes et à les dénoncer, lorsque leurs « débordements d'affection » sortiront des limites de la décence.

Voilà ce qui sera utile...

## COVID-19 - SANTÉ PUBLIQUE

### Il existait des traitements

Les médecins qui lisent la littérature médicale et qui sont capables de séparer le bon grain de l'ivraie, en d'autres termes qui savent faire la part des choses entre des études scientifiques publiées par des truands dans des revues prestigieuses et celles publiées là où ils peuvent par des médecins sérieux savent avec certitude, plusieurs choses sur le cours du Covid-19 (**CO**rona**VI**rus **D**isease-**2019**) parmi lesquelles :

- On ne traite pas des PCR positifs, mais des patients qui ont des symptômes.
- Les jeunes (moins de 65 ans) en bonne santé ne meurent jamais du Covid mais ce n'est pas une raison pour ne pas les traiter lorsqu'ils sont très symptomatiques.
- L'Hydroxychloroquine et l'Ivermectine sont très efficaces.
- La tempête des cytokines doit être détectée précocement par la mesure des paramètres inflammatoires et traitée par de la cortisone.
- Les thromboses occultes ou non, doivent être identifiées et traitées par anticoagulant
- Les surinfections doivent être reconnues et traitées.
- Il faut éviter à tout prix que le patient désature, c'est-à-dire que le taux d'oxygène chute sous 90%.
- Il ne faut surtout pas prendre de Dafalgan.
- Il faut dire au patient qu'il ne mourra pas... Parce que c'est la vérité.

Tous les médecins sérieux disposent pour suivre ces différents mécanismes de l'interrogatoire, de l'examen clinique des paramètres, de la biologie du patient, d'un ECG et d'un saturomètre.

Un patient symptomatique, à plus forte raison s'il est à risque (diabète, obésité, grand âge, etc...) est placé sous

hydroxychloroquine (2x200 mg pendant 5 jours) et Azithromycine (500 mg le premier jour, 250 mg les 4 jours suivants).

En cas d'évolution sévère, température persistante, signes auscultatoires pulmonaires, état général dégradé, une prise de sang doit impérativement être demandée. Elle comporte entre autres choses : une formule sanguine avec plaquettes, les D-Dimères (ou PDF), la VS, la CRP et la sérologie infectieuse et notamment les IGM anti-Chlamydia, anti-Mycoplasme, la fonction rénale, etc...

Les D-Dimères sont les produits de dégradation de la fibrine. Ces déchets de la fibrine sont présents lorsque des caillots se sont formés et qu'ils sont détruits par la fibrinolyse naturelle. On retrouve alors dans le sang ces témoins indirects d'une thrombose active provenant de la dégradation de la fibrine du caillot. Il est normal d'en trouver un petit peu dans le sang. Un taux inférieur à 500 nanogrammes par millilitre de sang est considéré comme normal.

Dans le Covid et même dans des cas de Covid modérés, il n'est pas rare de trouver des D-Dimères très augmentés. Dans les cas plus sévères, les taux approchent 20.000 ng/ml soit 40 fois le taux normal.

Il va de soi que ces taux évoquent des thromboses veineuses associées le cas échéant à des embolies pulmonaires ou à ce qu'il convient de considérer comme des coagulations intravasculaires disséminées lentes. Dans de nombreux cas, la situation reste mystérieuse et l'on ne trouve pas le siège de la thrombose. Ces situations imposent à mes yeux un traitement par anticoagulant (Héparine à bas poids moléculaire) jusqu'à amélioration clinique qui dans la plupart des cas surviennent en moins de 10 jours. En revanche, j'ignore ce que nous devons faire de tous ces patients qui conservent des taux de D-Dimères élevés des mois parfois après l'épisode aigu ou après le vaccin.

Le dosage de la CRP, de la VS, etc... indiquent une réaction inflammatoire souvent importante. Il n'est pas rare de voir des CRP supérieures à 150 milligrammes par litre de sang.

Dans ces cas, il est utile de placer le patient sous corticoïdes. Je prescrivais pour ma part une dose décroissante de Méthylprednisolone en débutant par 64 mg le premier jour pour la diminuer en fonction de l'évolution des paramètres et de l'état du patient.

Était-il possible de faire cela par téléphone ? Non !

Examiner, ausculter, chercher, réfléchir et parfois comprendre... Voilà la seule façon de traiter un malade et le Covid n'échappe nullement à cette règle fondamentale. Traiter par téléphone au Dafalgan jusqu'à ce que la saturation descende sous 90 % revient à tuer son patient.

Il n'y a pas d'autre mot.

L'Ordre nous a dissuadé de prendre les patients en charge, ce qui revient à nous demander officiellement de renier notre serment.

Deux mensonges ont permis l'instauration d'un régime d'urgence destiné à favoriser la commercialisation à grande échelle d'un vaccin dangereux :

- Le Covid-19 est une épidémie gravissime qui ne connaît pas de traitement.
- Le vaccin est efficace et va sauver le monde.

Or ces deux propositions parfaitement inexactes ont permis de justifier le vote d'une loi d'habilitation par un parlement soumis à la discipline de parti. En donnant tous les pouvoirs à un exécutif aux ordres des ploutocrates, ces mensonges ont admirablement servi les groupuscules privés qui poussent comme de la mauvaise herbe dans l'univers supranational et qui n'attendaient que cela pour prendre en main les manettes du monde.

On vous a fait croire – en l'affirmant haut et fort – que le principe d'une vaccination de masse par un vaccin à ARN, reposait sur des bases scientifiques robustes. Au moment où la vaccination a été lancée, les seules bases scientifiques que nous possédions étaient celles des labos eux-mêmes dont aucun médecin n'avait reçu, ne fusse qu'un vague résumé !

Nous étions tenus de faire confiance à des oracles douteux. La vraie science a – depuis – donné raison aux complotistes. Cependant, le Marvel-Vaccin qui devait permettre au petit-fils de revoir sa grand-mère qui croupissait seule dans sa chaumière, s'effondra avec le constat de son incapacité à empêcher la transmission. Quant à l'efficacité sur les formes graves, elle s'est rétrécie comme peau de chagrin et figure désormais au rang des impostures de l'histoire. Non ! Le vaccin n'est pas efficace à 95% et tout le monde savait qu'il ne le serait pas !

En consultant Pubmed, en mars 2020, il m'a fallu le temps d'un épisode de « Plus belle la vie » pour être scientifiquement convaincu de deux choses : la première, que la technologie par ARN messenger constituait un progrès décisif en médecine et qu'il fallait encourager la recherche dans ce domaine

extrêmement prometteur, la seconde, que la technique n'en n'était qu'à ses balbutiements, qu'elle manquait de fiabilité et que notre expérience embryonnaire ne pouvait en aucun cas justifier la promotion du vaccin ARNm pour tous !

Comment aurais-je pu conseiller ce vaccin à des patients que le Covid ne tuerait certainement pas ou qui en guériraient tout simplement avec un traitement adéquat ?

Le premier article à avoir surgi du Web venait d'être publié en mars 2020. Son titre : *"mRNA vaccines manufacturing: Challenges and bottlenecks"*. L'article est rédigé par Sara Sousa Rosa du département de bio ingénierie de l'IBB (Institute for Bioengineering and Biosciences, Instituto Superior Técnico, Universidade de Lisboa) et Marco Marques de l'University College London. On peut y lire : *« la présence de quantités résiduelles d'ADN, d'enzymes et de solvants, ainsi que d'ARNdb et de fragments d'ARN tronqués, doit être déterminée. De plus, en tant que contrôle de qualité général, des aspects tels que la présence d'endotoxines, la stérilité globale et la stabilité de l'ARNm doivent également être évalués »*.

Je me suis ensuite penché sur les aléas de la fabrication d'un vaccin à ARNm en jetant un coup d'œil à la fiche de procédure que Sigma-Aldrich mit à la disposition des scientifiques avant l'épidémie de SARS CoV2 par Merck. Le processus de fabrication du vaccin à RNA messenger s'y trouve décrit avec force détails. Toutes les phases de sa synthèse y sont exposées dans toute leur complexité avec une mention particulière pour les étapes susceptibles de conduire à des anomalies de manufacture. Tout y est : la synthèse intra-cellulaire du plasmide d'ADN, la linéarisation, la synthèse de l'ARN par méthode enzymatique in vitro, les problèmes liés aux multiples phases de purification que ce soit par chromatographie ou par filtration à flux tangentiel, les difficultés de l'encapsulation dans les nanoparticules lipidiques et de leur stabilisation.

Après avoir lu cette fiche, on ne s'étonne évidemment pas qu'une technologie qui va forcer une cellule à fabriquer elle-même une protéine destinée à combattre un virus, ne soit pas aussi simple à mettre en œuvre

que la synthèse du bicarbonate de soude pour traiter les aigreurs d'estomac ou l'extraction des polyphénols de la vigne rouge.

Les écueils apparaissent très nombreux sur la route du vaccin ARNm. Vu le nombre d'incidents possibles, la probabilité d'une grande hétérogénéité des lots devenait une certitude. Ces étapes délicates et non reproductibles nous exposent évidemment à des erreurs de purification et de synthèse. On doit naturellement s'attendre à ce que la qualité des différents lots de vaccin soit une loterie. Certains contiendront peu d'ARN et comme un placebo, seront peu immunogènes ; d'autres contiendront des impuretés, voire des ARN doubles brins, et seront toxiques. Quelques lots enfin répondront peut-être aux exigences d'un produit respectueux des normes.

Ni Pfizer, ni les experts ne pouvaient ignorer cela. Ils devaient exiger à minima, un contrôle RMN de tous les vials ce qui est au demeurant fort simple et peut être mis en œuvre sans altérer le moins du monde le contenu des vials testés.

Bien sûr cette précaution réduisait un peu le bénéfice commercial de Pfizer.

Par ailleurs, cette précaution ne pouvait pas être prise car elle aurait retardé le lancement de la campagne de vaccination. Or, le problème, c'est que Pfizer ne pouvait plus attendre car en décembre 2020, le virus s'épuisait et la mortalité était en chute libre. Il n'y avait pas un instant à perdre si l'on voulait profiter de la disparition spontanée du virus pour l'attribuer au vaccin.

Ce fut chose faite ! On vaccina à l'instant précis où le coronavirus disparaissait tout seul, pour passer aux yeux du public pour de vrais thaumaturges.

J'avais le sentiment de plonger tête baissée dans le miracle des écrouelles et j'imaginai Louis le Grand demandant à ses médecins de sélectionner quelques buboniques en passe de rémission pour poser solennellement sur leurs lésions ses très miraculeuses et royales mains.

Mi-décembre 2021, l'Agence Européenne du Médicament autorise la vaccination. Ouf ! Les apothicaires ont eu chaud... Le miracle a eu lieu. Les congratulations à 10 chiffres vont bon train. Qu'est-ce qu'on est bons !

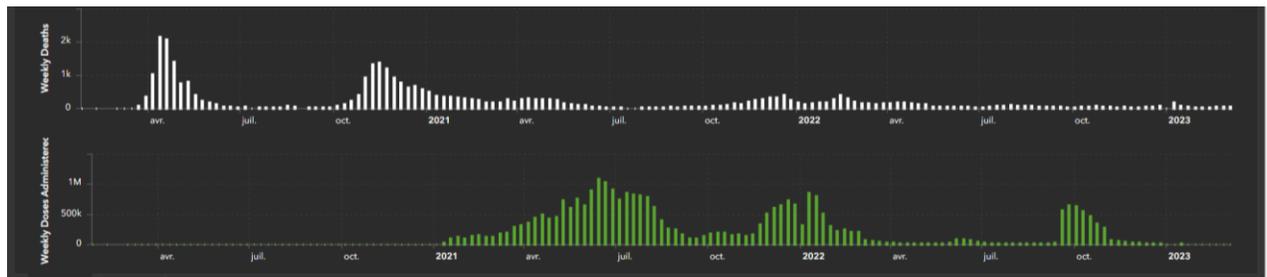
*Ils ont crié vers la mer au jasant et voient les flots reculer sous la force de leur souffle....*

Dans la plupart des pays, l'épidémie se tarit avant que la vaccination n'ait pris son véritable envol, mais on attribue au vaccin le collapsus viral spontané.

Le Covid disparu avec le vaccin ? Pas si sûr... Vraiment pas si sûr !

Examinons ci-dessous, les graphiques extraits du site de Johns Hopkins. Impossible de trouver une source plus prestigieuse. Les barres du graphique supérieur représentent le nombre de décès hebdomadaires liés au Covid et celles du graphique inférieur représentent le nombre de vaccinations hebdomadaires.

Il montre sans ambiguïté que – pour la Belgique - l'épidémie était quasi terminée lorsque la vaccination a débuté.



*Figure 1 Belgique*

Les vaccinologues sont arrivés comme les carabiniers d'Offenbach et c'est injustement qu'ils se sont attribués le mérite de la victoire d'autant que l'acmé de la vaccination où 80 pourcents des Belges étaient triplement vaccinés, est troublée par deux soubresauts de mortalité. « Le vaccin a fait des miracles » a-t-on pourtant entendu dans la bouche de ceux qui en ont fait une si constante promotion. On voit sans équivoque que les statistiques leur donnent tort et que le virus ne les a pas attendus pour prendre congé et qu'il est revenu faire un petit coucou en narguant les vaccinés.

Nulle part sur cette terre, les profils de mortalité ne concordent avec l'idée d'une efficacité vaccinale significative.

En Corée du Sud, par exemple, une analyse causale sommaire imitée des analyses de Sciensano, rendrait plutôt le vaccin responsable de l'épidémie puisque la mortalité flambe seulement après la vaccination.

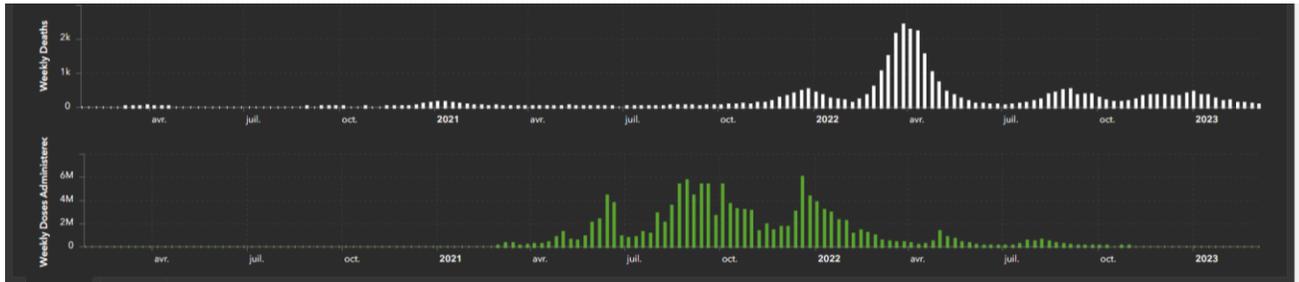


Figure 2 Corée du Sud

La même situation paradoxale se reproduit en Finlande.

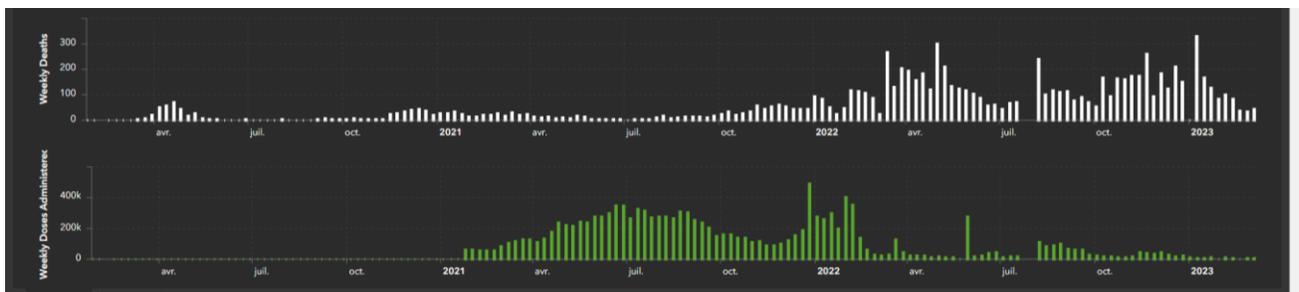


Figure 3 Finlande

En Ethiopie, la vaccination a été quasi inexistante, bien que ce soit le pays de Tedros Ghebreyesus, directeur de l'OMS. Malgré la faiblesse vaccinale, l'épidémie a pourtant totalement disparu et même beaucoup mieux qu'ailleurs.

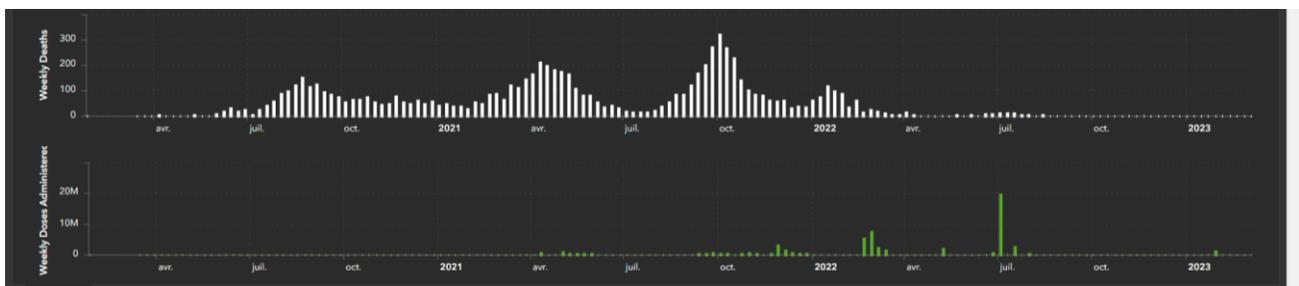


Figure 4 Ethiopie

Aux USA, également aucun lien causal entre la vaccination et la mortalité ne peut être identifié.

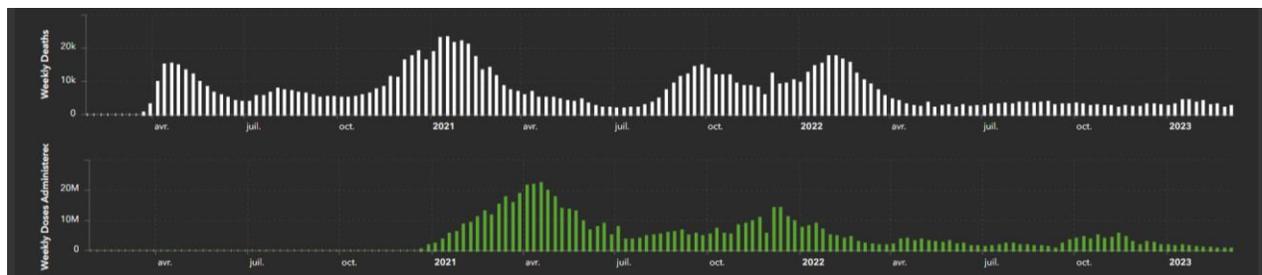


Figure 5 USA

Quant au Japon, il existe une véritable inversion des causalités avec une image en miroir.

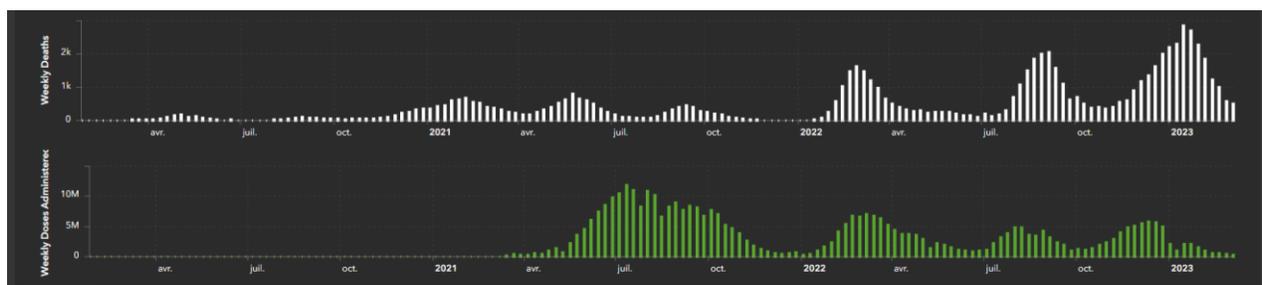


Figure 6 Japon

Les pays où le profil des graphiques évoque une efficacité vaccinale sont rares. Le Brésil est l'un d'eux mais il ne peut s'agir, là aussi, que d'une coïncidence liée au si fréquent recours aux traitements proposés par le Professeur Didier RAOULT, premier microbiologiste mondial au Ranking de Research.com et aux Professeurs Mc Cullough et Kory.

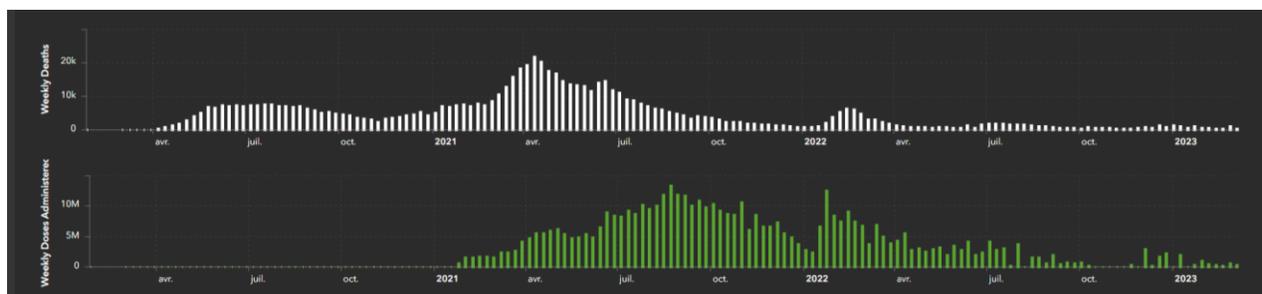


Figure 7 Brésil

Une chose est certaine, il ne faut pas que ces graphiques arrivent à la rédaction de la Libre ou de « QR » car Annick et Sacha devraient immédiatement les neutraliser....

A la lueur de ces statistiques, il saute aux yeux que le lien entre la vaccination et la disparition du virus est une Fake-News absolue et que

chaque fois que les journalistes répètent comme le font les experts compromis que le vaccin a sauvé des millions de vie, ils colportent un mensonge destiné à préparer la population au vote de l'Accord de l'OMS sur les pandémies.

## COVID-19 - SANTÉ PUBLIQUE

### Le complot de l'OMS

Il ne fait aucun doute que des lobbies entendent mettre en place un pouvoir supranational sur la santé par le biais de l'OMS et qu'ils espèrent faire voter un traité qui lui confèrera un pouvoir mondial sur des matières non seulement régaliennes, mais qui relèvent pour la plupart du Droit Naturel.

L'Organisation Mondiale de la Santé n'a aucune légitimité populaire. Elle est aux mains de groupes financiers anormalement puissants dont elle tire ses mandats et son pouvoir.

Notre société capitaliste moderne, en concentrant dans les mains d'individus isolés, des richesses qui dépassent souvent celles des petits Etats, a raté le rendez-vous avec l'Egalité et la Fraternité et nous paierons ce rendez-vous raté du prix de notre liberté.

Le cadre mondialiste dans lequel s'écrivent nos Bibles modernes, se nourrit de cette dérive inacceptable.

Dans le discours qu'il a prononcé le 19 novembre 2009 à la suite de l'annonce de sa nomination en tant que premier président à temps plein du Conseil européen, monsieur Herman Van Rompuy n'a pas hésité à annoncer que : « 2009 était la première année de la gouvernance mondiale avec l'instauration du G20 en pleine crise financière ». Il a ajouté que « la conférence climat de Copenhague était une autre étape dans la gestion mondiale de notre planète ».

La Santé et le Climat apparaissent comme les prétextes les plus utiles et les plus manipulés pour atteindre cette souveraineté mondialiste qui se développe dans un cadre totalitaire.

Dans ce but, l'urgence la plus imminente consiste à faire barrage à ces dérives majeures et c'est l'objectif d'Isabelle Duchateau et d'Alain Colignon qui ont rédigé une proposition de loi visant à barrer la route au niveau national, à tous les excès de ce plan mondial pernicieux pour les citoyens.

Le texte complet de cette proposition de Loi figure sous l'annexe 3 du présent programme.

## DES PETITS COMMERCES AU CENTRE DES VILLES

Les projets urbicides qui plaisent aux bourgmestres

Autrefois l'argent était au service de la vie, aujourd'hui c'est la vie qui est au service de l'argent. Que s'est-il passé monsieur Magnette depuis que vous dénonciez comme Marcuse et Pasolini, les ravages d'un "*développement sans progrès*" ?

Reconnaissez-vous la ville dont vous êtes le Prince depuis 2012. Par quel curieux processus, la rue de la Montagne si bouillonnante d'activité à l'époque des casquettes et des canotiers, si effervescente en 1950 est devenu ce mouvoir urbain aujourd'hui ?

La rue de la Montagne est morte et enterrée, Monsieur Magnette...Morte... Pourquoi ?

Vous ne pouvez l'ignorer,

A cause de « Rive Gauche », Monsieur Magnette... A cause de ce monstre commercial que vous n'avez certes pas conçu, mais dont vous avez accompagné la gestation et que vous avez baptisé à grand renfort d'artificiers...

Vous avez même poussé l'outrecuidance, au micro de RTL Info de déclarer que les commerçants des environs profiteraient de ce centre commercial, grâce au fait qu'il était ouvert sur la ville !

Les commerçants des environs en ont effectivement profité... pour fermer boutique !

Le projet « Rive gauche » dans la Ville basse d'Engelstein-Robocle, est une opération financière qui a tant coûté aux Carolos, mais qui a assurément garanti des retours sur investissements conséquents !

Vous aviez pourtant été prévenu !

La Fédération Inter-Environnement Wallonie s'oppose fermement au projet « Rive Gauche ». En septembre 2011, la Fédération pointait l'inquiétude des riverains à l'issue de l'enquête publique : démolition massive de bâtiments et de circulations emblématiques, chantier interminable, tout cela pour augmenter un nombre déjà assourdissant de m<sup>2</sup> de cellules de vente, à l'avenir incertain, tel que proposé. Sans être opposée à l'idée de shopping-centers en ville, la Fédération ne peut accepter un projet urbicide risquant de déstabiliser le fragile équilibre commercial carolo.

*S'il est clair que le centre-ville de Charleroi a besoin d'investissements pour retrouver son attractivité, cela n'y justifie en rien l'implantation d'un tel shopping-center. Bien au contraire. Ce dont le centre-ville a besoin, c'est d'une rénovation urbaine qui améliore son habitabilité, d'activités économiques urbaines offrant des emplois à ses habitants, et... d'un soutien aux commerces de rue.*

*La justification du projet Rive Gauche est d'ailleurs très faible.*

*Dans un contexte commercial saturé (multiplication des shopping-centers et rues commerciales historiques déclinantes) le projet mettrait 30.000 m<sup>2</sup> supplémentaires de commerce sur le marché. Au mieux cela déstabilisera les commerces de rue existants. Au pire cela les condamnera.*

*Qu'il y ait ou non succès commercial, le tribut urbanistique payé par la ville aura été lourd : démolition d'un îlot, construction de 30% de la « grand place » de la ville basse, dégradation de la convivialité des rues avoisinantes – le shopping-center prévoit d'y présenter des façades aveugles.*

**On ne vous a pas davantage entendu sur le dumping social monsieur Magnette !**

*Selon Fabrizio Carpino, secrétaire régional de la CSC, " Ce chantier de " Rive Gauche " n'est qu'un exemple parmi d'autres et on peut y chercher les travailleurs belges présents. C'est relativement inquiétant. Le secteur ne désemplit pas au niveau de son taux d'activités et des chantiers qui sont ouverts. Malheureusement, force est de constater que ce ne sont pas les travailleurs belges qui en bénéficient. Entendons-nous bien : je ne suis pas contre les travailleurs détachés mais je voudrais que tous les travailleurs soient soumis aux mêmes règles et payés de la même manière. "*

Le blocage de l'entrée du chantier a eu pour effet d'interdire toute circulation sur le

Le projet est remis en question à plusieurs reprises par certains riverains du quartier, lesquels entament des actions en justice en vue d'empêcher l'expropriation et la destruction de certains bâtiments. Fin 2014, les promoteurs et la ville de Charleroi obtiennent finalement gain de cause, permettant l'expropriation des derniers occupants refusant de céder leur bien.

Un article dans le journal « Le Soir » est à ce titre très explicite !

## « Piégé par Rive gauche! »

CHARLEROI. Un propriétaire de la ville basse se dit « pris en otage » par le promoteur du projet Rive gauche. Les services des Finances de la Ville de Charleroi veulent lui appliquer la taxe sur les immeubles inoccupés. L'investisseur anversoïse Shalom Engelstein en est exonéré.



Par Didier Albin

Publié le 27/02/2014 à 10:49 | Temps de lecture: 3 min

**J**ean-Marc Royet est furax. Propriétaire d'un bâtiment dans le quartier Rive gauche à Charleroi ville basse, il se dit « *pris en otage par le développeur de ce projet privé. Mon immeuble a perdu de la valeur et ne trouve pas de locataire, lance-t-il, mais la Ville s'obstine à me réclamer une taxe d'inoccupation dont elle exonère le promoteur du futur shopping commercial* ».

L'ardoise est plutôt salée : avec le précompte immobilier, cette taxe calculée au taux de 170 euros par mètre courant de façade à multiplier par le nombre d'étages représente une charge de près de 10.000 euros par an. « *Pour un bien invendable au cœur d'un quartier en démolition, c'est un comble !* »

L'affaire commence en 2007. A la recherche d'un immeuble bien situé en centre urbain pour y exploiter avec un associé une sandwicherie et un magasin d'épicerie fine, Jean-Marc Royet rachète l'ancienne Grignotte dans la rue du Comptoir. A l'époque, le quartier est encore animé. Les rez-de-chaussée vides sont rares, même si Shalom Engelstein fait ses premières acquisitions dans une relative discrétion. Comme l'état de la Grignotte nécessite d'importants travaux d'assainissement et de rénovation, son nouveau propriétaire investit près de 450.000 euros à travers sa société Proximmo.

C'est une énorme affaire de dumping social. Souvenez-vous, monsieur Magnette : tout a commencé au sommet d'une grue le 14 avril dernier. Huit ouvriers égyptiens refusent de descendre. Ils n'ont pas reçu l'entièreté de leur salaire et attendent des sommes de 10 à 23 000 euros.

*"Ils ne nous donnent que la moitié de notre salaire. Si ils nous doivent 3000 euros, ils n'en donnent que 1000 pour manger, vivre et venir travailler. Le reste, c'est toujours pour après. Mais aujourd'hui on n'a rien."*

Les scandales se succèdent. Un sous-traitant est arrêté et inculpé de traite des êtres humains. Son consortium a engagé près de 80 ouvriers payés 10 euros bruts de l'heure et prestant parfois des journées de 16h de travail. Tout en vivant dans des conditions déplorables.

*"Ils ne nous fournissent pas les repas. Tous les meubles qui se trouvent ici, c'est nous qui les avons payés. Dans 2 ou 3 jours, on sera à la porte parce qu'on ne peut plus payer. Et quand l'électricité se coupe, on doit se laver à l'eau froide"*

Le 4 avril, un ouvrier kosovar a été blessé, il souffre de nombreuses fractures. L'hôpital qui l'a soigné découvre qu'il ne possède pas de couverture sociale. L'homme est abasourdi, car quand il a quitté l'Italie pour venir travailler en Belgique, on lui a certifié que tout était en règle. La clinique lui demande maintenant de partir alors même qu'il est incapable d'aller seul aux toilettes. L'homme est désespéré. Il est seul en Belgique. Les syndicats nous ont assuré qu'ils allaient l'aider

Trouver les responsables de cette situation.

Ce sera une mission difficile, voire quasiment impossible. Pour cela il faut tout d'abord remonter dans le temps.

En septembre 2010, après trois ans de négociations avec la ville de Charleroi, le projet Rive gauche se concrétise. Le promoteur anversois Shalom Engelstein a signé un document dans lequel il s'engage à respecter les conditions de réaménagement urbain de la ville-basse fixées avec les autorités communales. Il s'agit de la construction d'un centre commercial en pleine ville : 35 000 m<sup>2</sup> dévolus au commerce mais avec des compensations.

Shalom Engelstein est l'une des deux têtes de St Lambert Promotion, le maître d'ouvrage. L'entreprise Valens-Duchène est en charge de mettre en œuvre le projet. Elle fait alors appel à un sous traitant de l'entreprise italienne générale le consortium EDILE, consortium composés de différentes petites entreprises. A Gosselies, l'antenne d'EDILE C.M. est vide. Les

bureaux ont déjà été perquisitionnés. Tout cela semble s'apparenter à ce que l'on pourrait qualifier de pratiques mafieuses. A tous les niveaux, on prétend que l'on ignorait les conditions de travail des ouvriers du chantier Rive Gauche.

Bien entendu, l'Universitaire, docteur en Sciences Politiques, n'est pas au courant de la situation ! Un bourgmestre n'a évidemment aucun moyen d'aller poser quelques questions aux ouvriers qui s'acharnent à démolir le Centre de Charleroi dont on chasse les habitants et les prostituées et qui reconstruisent un Temple du Mondialisme.

Les syndicats FGTB et CSC sont pourtant au courant, eux ! Ils sont persuadés de détenir le Graal : un document qui prouverait que des entreprises belges sont coautrices ou complices d'une affaire de dumping social qui a éclaté sur le chantier du centre commercial « Rive Gauche », en 2016. Concrètement, c'est une méthode qui consiste à employer des travailleurs étrangers à moindre coût et donc à moindre rémunération et sécurité sociale. "*Les entrepreneurs principaux, qui prennent les contrats, gardent le profit et le pouvoir et renvoient la responsabilité et les coûts aux sous-traitants*", considère Carlo Briscolini, secrétaire régional à la FGTB.

Ce document, c'est le contrat commercial conclu entre les sociétés belges Valens et Duchêne d'un côté, et le consortium italien Consorzio Edile de l'autre côté.

Ce n'est qu'en 2017 que les syndicats finissent par obtenir le fameux contrat commercial et le transmettent à la juge. Il est décidé de ne pas le prendre en compte et la bagarre judiciaire qui nous occupe débute. Concrètement, l'analyse de ce contrat démontrerait que les montants indiqués pour les travaux prévus ne permettent pas de rémunérer les travailleurs correctement.

Mais, en cours d'instruction, la juge a indiqué aux syndicats ne pas disposer d'un expert en mesure d'analyser le contrat. Les plaignants ont une nouvelle fois contesté ces affirmations et ont

pris eux-mêmes la décision de contacter un expert. En quelques mois, cet expert concluait que le prix mentionné dans le contrat était intenable pour l'entreprise sous-traitant si cette dernière souhaitait réaliser des bénéfices tout en rémunérant ses travailleurs correctement.

Ce constat a achevé de convaincre les syndicats du bien-fondé de leur intuition. *"C'est un dossier que je qualifie d'exemplatif"*, raconte Fabrizio Carpino. Ils tentent donc aujourd'hui d'obliger la juge d'instruction de prendre en compte le contrat commercial à travers un arrêt de la Chambre des mises en accusation de la cour d'appel de Mons.

**Tic-tac, la prescription approche !**

Les conseils de la FGTB et de la CSC défendent leur point de vue devant la Chambre des mises en accusation. L'arrêt est attendu pour le 4 mars mais l'audience laisse les syndicalistes dans l'inconnu. Si le ministère public trouve effectivement le raisonnement des syndicats intéressant, l'avocate générale souligne que les questions posées sont intéressantes mais que c'est le temps qui risquait de manquer.

Le spectre de la prescription plane au-dessus de l'affaire, il ne reste que deux ans pour boucler le dossier.

*"Je pense que tant que les grandes entreprises du secteur de la construction ne sentent pas le vent passer au-dessus de leur tête, au travers de la jurisprudence, le système a encore une belle vie devant lui et je pense qu'on continuera encore à exploiter les travailleurs détachés"*, conclut le secrétaire régional de la FGTB, « Mais personne au niveau de la justice et des inspections n'ose s'attaquer aux entrepreneurs principaux que nous considérons comme les principaux responsables du système qui est organisé en Belgique depuis 20 ans et qui nous a fait perdre plus de 20.000 emplois dans la construction".

**Voilà quelle fut votre œuvre, Monsieur Magnette, vendre votre ville aux mafieux !**

Le 5 janvier 2018, je vous ai écrit un long email auquel vous avez répondu.



Voici le contenu de mon courrier :

*Monsieur le Bourgmestre,*

*Je suis chirurgien et depuis plus de trente ans, je travaille dans la région du centre. Je suis familier de cette région que j'ai fini par aimer. J'ai surtout fini par aimer le peuple du centre, aimable, touchant, engagé, courageux...*

*Pour la première fois aujourd'hui, je découvre "Rive Gauche", projet que vous avez bien évidemment largement soutenu. Mais qu'avez-vous soutenu, monsieur le bourgmestre ? Vous avez soutenu un projet mégalomane où la plupart des ouvriers engagés n'étaient pas Wallons, mais Egyptiens, Kosovars, etc... Bien souvent en situation irrégulière, ces pauvres hommes ont été sous-payés et menacés lorsqu'ils se rebellaient. Le scandale fut si grand, que la RTBf qui est pourtant l'organe de propagande du PS a parlé de "chantier des négriers"... Vous avez soutenu un projet dont vous êtes très fier aujourd'hui, mais qui lorsqu'on le décrypte est somme toute un scandaleux cadeau aux multinationales et à la grande finance.*

*Vous vous êtes comporté sur ce point comme tous ces politiciens dont tout humaniste a nécessairement honte.*

*Au lieu de vous pencher sur le sort des citoyens, vous les livrez, entièrement nus aux griffes des Bilderberg et autre truands qui, débarrassés de toute concurrence, imposent à un peuple misérables les conditions d'un servage volontaire...*

*Voyez-vous, Monsieur le Bourgmestre, vous auriez pu faire tellement mieux en ouvrant vos portes à des artisans, à des petites entreprises, à des maroquiniers indépendants à des restaurateurs sans micro-ondes, à des tailleurs, à des boutiquiers... mais non vous avez réservé vos galeries aux enseignes que l'on trouve partout, de Manhattan à Tokyo, enfilant au fil de vos couloirs les H&M, les KIABI et les Novotel, comme une petite fille enfle des perles de couleur sur un fil de soie... sans arrière-pensée, sans doute.*

*Et vous avez oublié votre mission d'édile... Cette mission qui aurait fait de vous un homme que le peuple puisse admirer, un homme qui nous donne à nouveau des raisons de patriotisme... barrer la route à l'argent, ouvrir votre cœur de bourgmestre à ceux qui mendient dans vos rues, aux portes des boulangeries...*

*Mais c'est une autre histoire et c'est d'un autre temps... Je connais la chanson : ce centre fait des centaines d'emplois... Non, Monsieur, ce genre de commerce tue des centaines d'emplois, car 10 épiceries valent mieux pour le peuple et pour le trésor public qu'un Delhaize et dix tailleurs valent mieux pour les citoyens et pour les finances communales qu'un C&A.*

*Les hommes politiques - car vous n'êtes pas le seul - ont oublié que le socialisme est nécessairement un combat aux côtés des hommes qui souffrent avant d'être une alliance avec ceux qui ne savent plus où mettre leur or...*

*Je vous souhaite, Monsieur le Bourgmestre, une excellente journée.*

*Et voici votre réponse !*

*Cher Monsieur,*

*Votre courriel m'est bien parvenu et a retenu mon attention.*

*En réponse, je pourrais vous dire que je partage plus que largement les réflexions que vous y développez, parce que je partage votre critique de la société telle qu'elle est et je dirais même telle que nous l'avons laissé devenir depuis la rupture néo-libérale des années 1980.*

*Ce que vous dénoncez, c'est la marchandisation à outrance de la société, la financiarisation de l'économie et l'incapacité à établir au niveau désormais mondial la régulation qui, seule, garantit la cohésion sociale et la durabilité du développement.*

*C'est le sens de mon combat, celui que, pour moi, la social-démocratie doit réinvestir pour proposer une alternative à un paradigme dont elle a longtemps cherché à limiter les effets les plus destructeurs, dans un esprit de protection des personnes qu'on ne peut condamner sans nuance. Exerçant l'art de guérir, vous savez mieux que quiconque la valeur inestimable de la société que nous avons bâtie, par la lutte, durant la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle.*

*Est-ce une logique inverse que nous avons promue en cherchant à tirer le meilleur parti du complexe « Rive gauche » ? **Je ne le pense pas. Parce que, simplement, nous ne reconstruisons pas la société en partant d'une tabula rasa.***

*Le réformiste que je suis reste convaincu de la pertinence de l'approche de Jaurès qui implique d'« aller à l'idéal et [de] comprendre le réel ». Dans cet esprit, je pense que l'accueil des emplois et de l'attractivité générés par « Rive gauche » ne s'inscrit pas en opposition au développement économique que vous préconisez à travers des commerces et artisanats de proximité. Peut-être aurez-vous ainsi constaté que cet autre axe dispose, lui aussi, d'un espace d'expression, notamment dans la rue de la Montagne qui s'articule naturellement avec le complexe que vous évoquez.*

*Soyons honnêtes, nous n'imposerons pas le changement de modèle d'un coup. Vous savez d'ailleurs que les pouvoirs publics voient leur autorité limitée lorsqu'il s'agit d'intervenir dans le champ économique et commercial. Nous pouvons regretter le niveau atteint par la dérégulation, nous devons selon moi le combattre mais nous ne pouvons l'ignorer. En revanche, nous pouvons agir par la voie de la limitation – ce fut le cas avec le décret sur les implantations commerciales du ministre Marcourt – et de la promotion, comme je m'étais efforcé de le faire via le soutien wallon aux circuits courts et aux productions locales et régionales.*

*Je pense que cette voie reste porteuse, en tenant compte d'une réalité qui est loin de nous enchanter, mais dans le but de la faire évoluer dans un sens plus conforme à nos aspirations et aux défis environnementaux.*

*Pour conclure, je vous rejoins également pour dénoncer le scandale de l'exploitation mise en œuvre à travers une sous-traitance indigne. C'est la question, cruciale, du dumping social qui porte préjudice autant aux travailleurs exploités qu'à nos PME soumises à une concurrence insoutenable car déloyale. Mon Gouvernement avait pris des mesures très claires en ce sens, dans le cadre des compétences régionales – elles avaient d'ailleurs été saluées par le secteur – mais elles doivent être relayées au niveau fédéral – notamment responsable du contrôle – et, bien sûr, européen. C'est entre autres le combat que nous menons pour la révision de la directive « détachement » face à certains pays et une Commission européenne, hélas encore acquise aux dogmes d'un libre-échange effréné.*

*Ces quelques éléments de réponse n'ont évidemment pas la prétention de clore le débat que vous abordez et qui porte, effectivement, sur un choix de société mais je vous remercie de m'avoir donné l'occasion de cet échange.*

*Bien cordialement,*

*Paul Magnette*

Cela fait plaisir de savoir que le réformiste que vous êtes ne peut pas faire Tabula Rasa d'un passé qui tue les citoyens à petit-feu !

Je vous ai adressé une réplique à laquelle, vous n'avez pas répondu !

La voici :

*Monsieur le Bourgmestre,  
Monsieur le Ministre-Président,  
Monsieur Magnette,*

*Votre réponse me touche.*

*Non pas que je sois touché par l'honneur que vous me faites en me répondant.*

*Ma personne n'a aucune importance dans ce débat.*

*Je suis touché par l'impression imminente de sincérité de votre réponse.*

*Je vous ai entendu contre le CETA, j'ai lu "CETA, quand l'Europe déraile" et je me suis dit : "Ecce Homo". Votre discours portait un espoir immense. C'était celui d'un homme qui planait au-dessus des convenances et de la bien-pensance. Je fus très impressionné, ce qui ne m'arrive jamais.*

*Vous, comme moi, sommes largement à l'abri des préoccupations financières d'un ouvrier licencié ou d'un petit indépendant en difficulté. Nous avons la chance de pouvoir nous offrir un week-end à New-York au débotté, sur un simple caprice, sans devoir "transir" pour nos fins de mois. Mais dans cet opulent bien-être, je pense toujours à ceux qui hésitent à s'offrir un restaurant italien à la Saint-Valentin.*

*Vous et moi, pensons à ces millions de Belges qui sans vraiment souffrir, manquent de ce bonheur qui rend la vie belle.*

*Je suis personnellement partisan de la "table rase", et cette absence totale de patience, m'a systématiquement exposé à trébucher avant*

*d'être à même de faire le premier pas politique. Même au sein d'un hôpital dont le "gouvernement" n'est rien à côté de celui de la rue de la Loi, je ne suis jamais arrivé à imposer des solutions parce que leur radicalité faisait reculer les plus audacieux. En politique, les fourches caudines sont la clef du succès.*

*Votre lettre m'a rendu une forme d'espoir.*

*Et si vous aviez raison ?*

*Et si, Monsieur le Bourgmestre, il était possible d'attacher votre nom à une révolution pacifique : celle de faire revivre une ville ? Celle de faire revivre une ville qui est l'archétype mondial de la ville-faillite. Et si l'avenir faisait de vous un nouveau Saint-Just ?*

*Il est vrai qu'il y a une chance pour la rue de la Montagne. Faites que cette chance devienne un opportunité et que cette opportunité devienne une réalité.*

*Et si dans ces espaces "recrétés", vous décidiez de replanter la vie ? Il y a tant de façon de l'imaginer...Ce n'est évidemment pas en faisant la promotion de spectacles politiquement correct où quelques soixante-huitardes en soin palliatif viennent prendre un dernier bol d'air pendant que leur vieux mari baille; ce n'est pas non plus, comme l'a fait Di Rupo, en priant un imposteur de revisiter l'arboriculture avec des lattes de peuplier non rabotées qui ont tendance à tomber avant l'automne; ce n'est pas en invitant l'ennui que la magie fait des miracles..*

*Il faut penser plus loin... au-delà de tout. Il faut remettre un kiosque devant Rive gauche et y convier tout le monde: les imitateurs d'Elvis, les quatuors d'élèves du conservatoire ou des Académies, les fanfares carnavalesques et les accordéonistes d'un soir... Et pourquoi pas, imaginer une place du Tertre "Carolo", avec des petits bistrots sympas autour de mauvais peintres sympathiques et de caricaturistes approximatifs...*

*Vous prenez en main une ville morte, Monsieur Magnette, faites en une ville modèle. Faites de Charleroi, une nouvelle Athènes... Et faites en sorte que H&M soit un jour en concurrence avec un fripier de la rue de la montagne et que H&M perde la bataille...*

*Quel beau challenge ?*

*J'ignore qui vous êtes, Monsieur Magnette, mais ma fille vous a eu comme professeur à l'ULB et elle vous admirait.*

*Comme tous les esprits avertis, je pense que vous ne pouvez donc vous départir de l'idée d'incarner les grandes figures de l'histoire... et puisque vous citez Jaurès, pourquoi ne pas faire mentir cet adage qu'il aimait à répéter et qui pourrait être la devise de la Belgique contemporaine : " quand les hommes ne savent plus changer les choses, ils changent les noms..."*

*Je ne suis pas socialiste. Je suis plutôt libéral au sens Tocquevillien et aujourd'hui, c'est vous qui incarnez le mieux cet idéal.*

*L'avenir de l'humanité est entre vos mains. L'avenir du monde a toujours commencé à un endroit idiot : Salamine, la Bastille... Pourquoi pas Charleroi ?*

*L'homme attend une étoile dans ce ciel morne.*

*Si ce n'est pas vous.... ce ne sera personne.*

*Je vous prie d'agréer, cher Monsieur Magnette, l'expression de mes sentiments les plus distingués.*

*Alain Colignon*

Pourquoi vous avoir montré ces échanges de courriers, me direz-vous ?

Pour vous expliquer pourquoi, je veux devenir député !

Si j'avais été député en 2018, j'aurais interpellé, monsieur Magnette devant la Chambre pour qu'il s'explique sur ce point et il aurait reçu une question écrite fort embarrassante, à laquelle il ne lui aurait pas été possible de répondre par une pirouette !

Le temps des « tabula rasa » est peut-être venu !

## GLOBAL WARMING

### GIEC – OMS un même combat !

On ne peut nier que le dioxyde de carbone d'origine fossile ait augmenté la teneur en carbone de l'atmosphère. On ne peut davantage nier que le CO<sub>2</sub> absorbe les infra-rouges là où l'eau (nuages, vapeur) ne l'absorbe pas. On ne peut contester le fait qu'entre 1880 et 1980 une partie du réchauffement climatique pourrait être d'origine humaine, même si la mesure de cette contribution est très difficile à définir.

Cependant, il est incontestable que la saturation de la fenêtre spectrale par le CO<sub>2</sub> est atteinte et qu'augmenter la quantité de CO<sub>2</sub> aujourd'hui n'aurait qu'un effet extrêmement marginal sur le réchauffement.

Dans un souci d'honnêteté intellectuelle, nous devons impérativement remettre en question la probité des experts du GIEC et considérer avec la plus grande circonspection les conclusions de leurs rapports.

Nous ne pouvons faire l'impasse sur les points de vue du groupe CLINTEL<sup>1</sup> (Climate Intelligence) qui rassemble 1917 signataires dont le Prix Nobel John F. Clauser qui a signé la Clintel World Climate Declaration.

John F. Clauser, lauréat du prix Nobel de physique 2022 pour ses travaux sur la mécanique quantique, a décidé de signer la Déclaration mondiale sur le climat de Clintel avec son message central « *il n'y a pas d'urgence climatique* ». Clauser est le deuxième lauréat du prix Nobel à signer la déclaration, le Dr Ivar Giaever étant le premier. Le nombre de scientifiques et d'experts signataires de la Déclaration mondiale sur le climat augmente rapidement.

---

<sup>1</sup> <https://clintel.org/>

Clauser s'est publiquement distancié de l'alarmisme climatique et a également rejoint cette année le conseil d'administration de la CO2 Coalition.

Dans l'annonce de la CO2 Coalition, Clauser a été cité de la manière suivante :

*« Le discours populaire sur le changement climatique reflète une dangereuse corruption de la science qui menace l'économie mondiale et le bien-être de milliards de personnes. Une science climatique malavisée s'est métastasée en une pseudoscience journalistique de choc massive. À son tour, la pseudoscience est devenue le bouc émissaire d'une grande variété d'autres maux sans rapport. Il a été promu et étendu par des agents de marketing commercial, des politiciens, des journalistes, des agences gouvernementales et des environnementalistes tout aussi mal avisés. À mon avis, il n'y a pas de véritable crise climatique. Il existe cependant un problème très réel pour assurer un niveau de vie décent à l'importante population mondiale et une crise énergétique qui y est associée. Ce dernier phénomène est inutilement exacerbé par ce qui, à mon avis, est une science climatique incorrecte.»*

Le GIEC diffuse des informations erronées

En juillet, Clauser a donné une conférence lors de l'événement Quantum Korea 2023. Il a mis en garde le public contre la quantité croissante de pseudoscience et de désinformation.

*«Maintenant, je ne suis plus le seul à observer la dangereuse prolifération de la pseudoscience. Récemment, la Fondation Nobel a formé un nouveau panel pour aborder la question, appelé Panel international sur l'environnement. Ils prévoient de s'inspirer du Groupe d'experts international sur l'évolution du climat de l'ONU, le GIEC.*

*Je pense personnellement qu'ils commettent une grave erreur dans cet effort car, à mon avis, le GIEC est l'une des pires sources de désinformation dangereuse. Ce que je m'appête à recommander va dans le sens des objectifs de ce groupe. [...]*

*J'ai récemment découvert un deuxième éléphant dans la pièce concernant le changement climatique. Je crois que le changement climatique n'est pas une crise. [...]*

*Je peux affirmer avec certitude qu'il n'y a pas de véritable crise climatique et que le changement climatique ne provoque pas d'événements météorologiques extrêmes. »*

On ne peut davantage ignorer la Pétition Oregon signée par 31.487 scientifiques américains, dont 9.029 PhDs. A titre de comparaison, l'American Physical Society compte 55.000 membres.



Enfin, nous devons considérer que le réchauffement d'origine anthropique représente une manne céleste pour les grands investisseurs qui créent de toutes pièces avec les rapports du GIEC, les conditions de développement d'énormes marchés mondiaux. Rien que pour l'éolien, l'estimation de chiffre d'affaires depuis le début de leur implantation, peut être estimé à 16.000 Milliards de dollars !!!

Le chiffre d'affaires des panneaux solaires est plus difficile à évaluer.

Enfin, les Etats tirent un parti considérable de la diabolisation de l'énergie fossile en leur permettant de taxer considérablement et inadéquatement les hydrocarbures, dont les prix ne cessent de franchir des records.

Enfin, nous devons considérer avec attention, les expériences « CLOUD » conduites au CERN à Genève qui tendent à expliquer le réchauffement par des modifications des couches nuageuses.

Il faut donc confronter des experts indépendants à ceux du GIEC.

Le COLLECTIF CITOYEN entend créer une commission chargée d'examiner complètement les arguments développés dans ce qu'on nous présente comme un consensus scientifique.

Certes l'environnement doit être respecté, mais le rôle du carbone dans le réchauffement doit être remis en question avec toute la rigueur scientifique nécessaire. Il ne faut pas qu'une fausse Science serve le jeu de politiques opportunistes et orientées et nous prive d'une liberté qui ne peut être mise en cause dans les phénomènes climatiques.

Nous préparons des questions écrites très pointues à l'adresse des experts scientifiques en charge de la question climatique ?

La gouvernance pourproie des mêmes menteurs.

## LES MEDIAS, LA PRESSE, LE JOURNALISME

### Indépendance et Investigation

Refinancer le vrai journalisme d'investigation, démanteler les groupes de médias et sanctionner toute pression exercée sur les journalistes, afin de restaurer une indépendance, une pluralité et une LIBERTÉ DE LA PRESSE et DES MÉDIAS d'actualité et d'enquêtes. Sanctionner fortement les médias, les journalistes et les experts qui ne signalent pas des conflits d'intérêts ou des pressions qui les poussent à la désinformation du grand public.

Nous préparons une proposition de Loi qui fera d'un journaliste ou d'un chroniqueur qui s'éloignera de la ligne éditoriale, un lanceur d'alerte et qui lui offrira les protections de la Loi sur les Lanceurs d'Alerte.

Nous examinons avec l'aide de Maître Mischaël Modrikamen toute la portée d'une telle Loi et la façon dont nous pourrions la transposer par ampliation ou analogie à d'autres domaines.

Vous trouverez prochainement cette proposition en annexe 4

## REFERENDUM D'INITIATIVE CITOYENNE

### Oui, mais !

Obtenir le R.I.C. (RÉFÉRENDUM d'Initiative Citoyenne), de manière similaire au système de votations en Suisse, afin de permettre aux citoyens de prendre des décisions essentielles concernant leur avenir.

Si nous déposons une proposition de révision de la Constitution en vue de l'introduction du principe du Référendum d'Initiative Citoyenne lors de la prochaine législature, la question qui se pose est quel Référendum tenterions-nous d'obtenir ?

Le référendum disposera-t-il de compétences fédérales, régionales, provinciales, communales ? D'un mixte de plusieurs compétences ? Qui pourra l'initier ?

Nous sommes parfaitement conscients qu'une réforme de la Constitution qui instaurerait le Référendum citoyen Fédéral, est une arme à double tranchant offrant aux nationalistes flamands un moyen redoutable d'user de leur suprématie numérique pour couper la Belgique en deux.

Par ailleurs, en la limitant à des champs de compétences spécifiques, nous pourrions envisager des actions sélectives qui nous offriraient assurément un moyen de protéger efficacement nos valeurs et nos droits des assauts des grands prédateurs financiers.

Nous pouvons dès lors imaginer que la compétence d'un référendum fédéral soit encadrée par des limitations à des champs spécifiques :

- Les traités internationaux
- La santé
- L'enseignement
- Etc...

A l'exclusion :

- Des matières liées à l'intégrité du territoire
- A l'Armée
- Etc...

Ceci n'étant évidemment qu'un exemple destiné à montrer la difficulté d'un système.

Va-t-on proposer qu'un référendum d'initiative citoyenne national puisse traiter des problèmes régionaux ou communaux. Constitutionnellement ce serait possible de l'envisager, mais nous sommes bien conscients de l'épineuse difficulté de ces débats.

Parler du Référendum citoyen est une chose, le mettre en œuvre pour le bonheur du peuple en est une autre...

La première législature ne pourra pas le mettre en place, sauf si les chambres et le gouvernement décidaient – ce qui est probable avant la fin de la session – une révision de la constitution dans ce sens.

Cependant au cours de la prochaine législature, il sera possible de mettre très largement en œuvre, un outil qui existe et qui est la consultation populaire, certes non contraignante mais qui constitue un champ expérimental majeur pour un RIC futur.

Une synthèse de la cinquantaine de projets ayant été déposés entre 1920 et 2017 serviront de base à une réflexion à laquelle devront se joindre des sociologues, des statisticiens et des constitutionnalistes.

Le principe du référendum d'initiative citoyenne peut apparaître sympathique tant qu'on reste dans l'idée du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, mais si son principe apparaît simple, sa mise en pratique est bien plus complexe et implique une réflexion que nous avons engagée et qui doit se structurer.

# REFERENDUM D'INITIATIVE CITOYENNE

## Consultation populaire

Dans le cadre du premier socle, le Collectif Citoyen entend mettre en œuvre immédiatement et largement la Consultation populaire telle qu'elle est définie par la Constitution et par le Code de la démocratie locale et de la décentralisation

Art. 39bis de la constitution

*à l'exclusion des matières relatives aux finances ou au budget ou des matières qui sont réglées à une majorité des deux tiers des suffrages exprimés, les matières exclusivement attribuées aux organes régionaux peuvent faire l'objet d'une consultation populaire dans la région concernée.*

Par ailleurs, le Code de la démocratie locale et de la décentralisation (CDLD) prévoit de façon très détaillée les règles de la consultation communale et provinciale.

Le Collectif Citoyen utilisera largement ces deux dispositifs, non seulement pour guider les propositions que nous ferons, mais aussi pour appuyer les réformes que nous entendons mettre en œuvre. Nous pouvons en effet et dès maintenant lancer de vastes consultations à l'échelle nationale (toutes les régions) et en faire un outil politique majeur, même si elles n'ont aucun caractère contraignant.

Le Collectif Citoyen usera de ce moyen d'offrir une participation populaire à notre démocratie chancelante.

## FORUM D'INITIATIVE CITOYENNE

### A vos marques !

Le Collectif Citoyen met en ligne sur son site un forum de participation citoyenne. Cet outil permet d'ouvrir le champ des possibles, des idées, des suggestions à la totalité des citoyens. C'est un outil qui sera géré par des bénévoles et qui offrira une voix à chaque citoyen au cours des exercices parlementaires.

A vous d'en faire une arme politique !

## REFORME SOCIALE

### Actions en développement

Aider en priorité les personnes très défavorisées ou très âgées, les personnes avec un handicap, ainsi que les familles **LES PLUS PRÉCARISÉES** pour que chacun puisse vivre dans la dignité, dans un logement salubre et en ayant accès à des soins de santé de bonne qualité.

Nous examinerons ces points à la lueur des rapports que nos commissions nous remettront prochainement.

Protéger les **AGRICULTEURS**, les petits **COMMERCES** de proximité, les indépendants et les **PME** contre la concurrence déloyale des plateformes Internet, des multinationales et des entreprises étrangères qui ne respectent pas les mêmes normes salariales et environnementales qu'en Belgique.

## REVISION DE LA CONSTITUTION

### Vers une Constitution de pacotille ?

Une révision des articles 46, 96, et 195 de la Constitution semble bien être au programme de la prochaine législature.

L'article 195 est celui qui prévoit que la révision de la Constitution ne peut être envisagée que dans la séquence suivante :

- déclaration commune des Chambres et du gouvernement sur la liste des articles à réviser,
- dissolution des deux Chambres où fin de session parlementaire
- Révision des articles par les Chambres qui ne peuvent délibérer qu'en présence de deux tiers des membres
- nul changement ne sera adopté s'il ne réunit au moins les deux tiers des suffrages.

L'ouverture de cet article à la révision est très dangereux car il ouvre la porte à la possibilité de revoir la Constitution sans dissolution des chambres et permettrait la révision du quorum des votes pour l'adoption d'une modification.

Or, il semble que ce soit précisément le but du gouvernement ce qui aurait tendance à rapprocher la Constitution d'un simple corpus législatif ordinaire.

D'autres articles sont visés dans le but notamment de s'ouvrir sur les referendums et la démocratie directe et sur une meilleure intégration des « genres »...

A bon entendeur, salut !

## QUE PEUT FAIRE UN DÉPUTÉ ISOLÉ ?

Pour faire bouger les choses...

Il peut procéder à des interpellations et poser des questions écrites ou orales à de nombreuses personnes ou organismes importants :

- un Ministre (Fédéral ou Régional)
- un Haut Fonctionnaire
- un bourgmestre
- les Agences Gouvernementales (AFMPS, CREG)
- l'Ordre des Médecins par l'intermédiaire du Ministre Fédéral des Affaires Sociales et de la Santé Publique
- les Syndicats, etc...

Un député isolé peut aussi – et c'est fondamental déposer des propositions de Lois.

- Préparation de la Proposition selon un protocole précis et signature par **le** ou les députés.
- Dépôt au greffe de la Chambre des Représentants avec les pièces justificatives
- Enregistrement et attribution à une commission parlementaire compétente
- Discussion en Commission
- Vote en Séance plénière
- Promulgation

Voici un exemple au travers d'une proposition de loi que je ou nous déposerons en octobre dès la rentrée parlementaire, après l'avoir fait examiner par des juristes constitutionnalistes.

Elle sera en commission dès le mois d'octobre 2024, si vous nous en donnez la possibilité en votant pour vous, c'est-à-dire en votant pour moi...

Je serai votre porte-parole !

# MARANATHA

La vie d'un oiseau n'a pas changé depuis des millions d'années. Les goélands qui pleuraient derrière la trière qui ramenait Ulysse à Ithaque avaient le même destin que ceux qui deux millénaires plus tard suivaient la Santa-Maria vers le nouveau monde. Ainsi, durant des temps immémoriaux, la vie des enfants comme celle de goélands s'est moulée sur celle de leur père et la vie de leurs pères sur celles de leurs ancêtres...

Rien ne changeait... Les enfants qui naissaient en 1600 avaient une vie identique, à quelques petits détails près, à celle d'enfants qui vinrent au monde en 1700. Monteverdi ou Bach... vertugadins ou robes-paniers... voilà des différences bien minimes...

Mais soudain, l'histoire s'est emballée. Les goélands ont peiné à suivre le SS Great Western. Ce ne sont plus des voiles qui le poussent vers le nouveau monde, mais des machines à vapeur : ils sillonnent les mers plus rapidement que les vieux voiliers et peuvent naviguer contre le vent. Un homme né en 1800 ignore qu'il est le premier à vivre dans un monde différent de celui de ses parents.

Il verra rouler les premières locomotives et son propre fils enverra des télégrammes. Son petit-fils roulera en automobile et la progéniture qui lui succèdera, volera comme un goéland à travers le monde avant de se poser sur la lune. Le monde change incessamment et doit être réinventé à chaque génération.

Le monde d'un enfant né aujourd'hui, change plus vite encore et c'est l'adolescent qui ne reconnaîtra pas le monde du nourrisson qu'il fut.

Ma fille et mon fils sont nés avec la télévision, ils sont devenus adultes avec internet et gèrent désormais leur vie avec l'IA. Ils trouvent tout à fait normal de passer un appel vidéo à des copains qui bronzent sur une plage de Punta Cana et de les voir siroter un Banana Mama en direct sur un écran de 6 pouces, branché à rien d'autre qu'au ciel. Cela ne les étonne même pas !

Nous devons nous rendre à la bibliothèque pour consulter un ouvrage spécifique, donner ses références précises et attendre parfois longtemps qu'un employé le trouve et nous l'apporte en consultation. Pas de ctrl-F pour faire des recherches dans le livre, rien que nos yeux pour trouver et rien qu'un « bic » pour faire des copier-coller.

Puis est venu Google Scholar ! Un outil qui importe sur notre bureau, des bibliothèques infinies que nous ne devons pas lire puisque quelques mots-clés bien choisis sélectionneront pour nous les documents, les articles, les paragraphes les plus pertinents que nous collerons à la queue leu leu d'un simple clic droit, pour construire nos évidences.

Plus incroyable encore. Nous pouvons désormais demander à l'intelligence artificielle d'écrire un article, un programme en C++, un essai politique ou un roman d'amour à notre place. Par contre ne demandez pas à l'Intelligence Artificielle d'écrire un livre sur le Covid sauf si vous voulez entendre une version écrite par Fauci, Van Ranst et Vandembroucke.

L'IA est un outil fantastique pour ceux qui sont dans la Doxa ! La science offre un cerveau aux idiots.

Qu'allons-nous faire de ces outils monstrueux ?

Regretterons-nous un jour la plume d'oie avec laquelle nos ancêtres ont décrit le monde pendant 3000 ans, nous qui sommes à l'aube des temps où la technologie imposera à l'humanité sa plus incroyable mutation : une métempsyose qui

tiendra à la fois de la parousie, de la réincarnation et de la résurrection. La science vient de donner aux hommes une puissance fabuleuse qui peut les rendre meilleurs ou démoniaques, altruistes ou sanguinaires au-delà de ce que les plus rêveurs d'entre nous auraient pu imaginer.

Et cette terrifiante technologie arrive à l'instant précis où le monde bascule, s'épuise et s'effondre. Nous devons faire face à un obstacle infranchissable... Une montagne se dresse devant huit milliards d'hommes... Les peuples vivent d'ambitions démesurées, mais on n'a plus les moyens de payer les pensions, le chômage, les incapacités de travail ! Quoi que l'on fasse, quoi que l'on veuille, notre Occident bienveillant et si humain a laissé tomber le rideau : *ite missa est* !

La santé elle-même est dans l'impasse. La médecine est devenue un luxe et les gestionnaires d'hôpitaux poussent scandaleusement à la surconsommation, en dépit de l'intérêt contraire du patient et de la société. La gestion commerciale de nos grands hôpitaux déculpabilise et encourage même le médecin à choisir les traitements les plus rentables. La « science », celle dont parle si souvent l'Ordre des Médecins se charge de justifier des choix immoraux et tous les « pouvoirs » les plébiscitent.

En parallèle, l'Art de Guérir devient inhumain et bureaucratique. Le médecin hospitalier se transforme en gaveur de bases de données, et en Big Brother de la santé. Il passe le plus clair de son temps à bourrer les dossiers informatiques de codes ICD et INAMI qui ne serviront absolument à rien à un patient abandonné dont on n'a plus le temps de s'occuper.

Dans l'esprit solidaire du siècle passé, la Société pouvait prendre en charge les honoraires de médecins dont le seul luxe était de l'empathie et un stéthoscope. Mais aujourd'hui que la médecine s'embarrasse de robots, d'IRM et de Cyberknife, qui sont au demeurant de merveilleuses machines, il est devenu

possible de générer des coûts de santé prohibitifs qui se moquent de la réalité, qui confondent la logique et qui vivent d'artifices mafieux mais légalement consacrés.

La loi qui devrait faire plier les escrocs, plie sous le poids de leurs turpitudes.

Alors que nous vivons la plus grande mutation de notre histoire, les maîtres de la planète ne sont plus de « bons pères de famille ».

Nous devons changer le monde... Nous devrions le changer ! Certes ! Nous devons rebattre les cartes d'une société injuste. Le Great Reset est inévitable, mais serons-nous capables d'en fixer les règles dans la justice et la fraternité ?

Une option s'offre à nous face à la psychose planétaire : ouvrir un paquet de chips au paprika en regardant distraitement Joséphine ange-gardien, les pubs, le Foot et les JT idiots jusqu'à ce que notre liberté s'effondre, que l'égalité qui nous est chère s'engloutisse dans des privilèges indécents et plus grave, que la fraternité qui faisait tout le bonheur de vivre ensemble, ne fasse place à une crainte parfaitement justifiée de notre prochain.

C'est évidemment l'option la plus probable et celle que l'histoire choisira, sauf si...

Sauf si nous décidons de devenir des goélands.

## **PROPOSITIONS NECESSITANT DES SPECIALISTES POINTUS**

Une étude préalable au dépôts de certaines propositions de Lois nécessite souvent des juristes, des économistes spécialisés.

Nous ferons revoir toutes nos propositions par des techniciens compétents, ce qui implique des honoraires dont nous ne disposerons que si nous avons une présence dans les chambres.

Ainsi les thèmes suivants seront abordés dans diverses propositions de Loi que nous déposerons dans la prochaine législature et qui concerneront notamment les thèmes suivants :

- Indépendance de la Presse – Lanceurs d’Alerte  
Sujet très technique en cours d’étude par Maître Modrikamen.
- EVRAS  
Le sujet concerne essentiellement les entités fédérées, mais nous explorerons toutes les voies possible au niveau fédéral pour faire barrage à cette monstruosité.
- Défisicalisation totale (cotisation et impôts) durant 3 ans des PME ou des indépendants qui réinstallent des commerces dans des Centres-Villes ou des centres de villages « abandonnés » et/ou de ceux qui ont le courage de rester dans ces lieux. Avantage fiscaux également aux circuits courts. Seront notamment visés les Centre de Villes en désertification comme Mons ou Charleroi, bastions socialistes pourtant depuis toujours, et tous les centre de village.
- Fiscalité des plus défavorisés (réévaluation et indexation des seuils d’imposition/Cotisations sociales calculées sur l’ensemble du revenu mais avec un taux réduit pour les bas salaire)
- Taxation des plus-values boursières et imposition correcte des multinationales.
- La liste complète des propositions de Loi sera mise à jour régulièrement et celles qui disposeront déjà d’une ébauche de texte législatif seront publiée ici lors des fréquentes mises à jour.

# PROPOSITION DE LOI DEPOSEE PAR ALAIN COLIGNON,

## CHAMBRE DES REPRESENTANTS DE BELGIQUE

13 octobre 2024

### PROPOSITION DE LOI MODIFICATIVE

**Modifiant l'Arrêté Royal n79** du 10 novembre 1967, relatif à l'Ordre des Médecins ;

**Modifiant la Loi du 7 mai 2004** relative aux expérimentations sur la personne humaine ;

**Modifiant la Loi du 4 juillet 1989**, relative à la limitation et au contrôle des dépenses électorales [engagées [pour l'élection de la Chambre des représentants]], ainsi qu'au financement et à la comptabilité ouverte des partis politiques ;

**Modifiant la Loi du 21 décembre 2013** visant à renforcer la transparence, l'indépendance et la crédibilité des décisions prises et avis rendus dans le domaine de la santé publique, de l'assurance-maladie, de la sécurité de la chaîne alimentaire et de l'environnement,

déposée par Monsieur Alain Colignon du Collectif Citoyen

### DEVELOPPEMENTS

Mesdames, Messieurs,

Depuis la fin du XVIIIe Siècle, le pouvoir trouvait sa source naturelle dans la souveraineté du peuple mais il souffre aujourd'hui de la concurrence d'un pouvoir obscur et pernicieux qu'entendent exercer sur nos destinées, certaines organisations supra-nationales.

Ces organisations qui n'ont aucune légitimité populaire, sont aux mains de groupes financiers extrêmement et anormalement puissants.

Notre société capitaliste moderne, en concentrant dans les mains d'individus isolés, des richesses qui dépassent souvent celles des petits Etats, a raté le rendez-vous avec l'Égalité et la Fraternité et nous paierons ce rendez-vous raté du prix de notre liberté.

Le cadre mondialiste dans lequel s'écrivent nos Bibles modernes, se nourrit de cette dérive inacceptable.

Dans le discours qu'il a prononcé le 19 novembre 2009 à la suite de l'annonce de sa nomination en tant que premier président à temps plein du Conseil européen, monsieur Herman Van Rompuy n'a pas hésité à annoncer que : *« 2009 était la première année de la gouvernance mondiale avec l'instauration du G20 en pleine crise financière »*. Il a ajouté que *la conférence climat de Copenhague était une autre étape dans la gestion mondiale de notre planète »*.

Quinze années se sont écoulées depuis ce discours.

L'idée forte qui émerge aujourd'hui est de fixer un objectif planétaire susceptible de s'occuper de façon intégrée de la santé, de la nature, des animaux et des hommes. C'est le plan « One Health » de l'OMS qui est explicitement prévu dans le Traité qui se prépare dans l'indifférence la plus totale des médias ou des parlementaires et qui confèrera de facto à cette organisation, un pouvoir absolu sur l'énergie, la mobilité, l'alimentation, la santé physique, mentale, sportive et sexuelle de l'humanité tout entière.

Par les effets de ce traité, l'OMS se doterait effectivement d'un pouvoir planétaire sur d'innombrables champs de compétences qui sont par nature régaliennes.

Cette réforme considérable de notre souveraineté pourrait s'entendre dans un cadre parfaitement loyal et fraternel.

Or, nous avons vu au cours de la crise sanitaire, à quel point des lois d'habilitation discutables et des experts en conflits d'intérêts majeurs ont permis aux gouvernements Wilmes et De Croo de diriger le pays par arrêtés et décrets autoritaires et très souvent inappropriés.

La Loi relative aux mesures de police administrative lors d'une situation d'urgence épidémique votée le 14 août 2021, majorité contre opposition, autorise dans le futur, la mise en œuvre de pouvoirs spéciaux qui permettront au gouvernement de prendre de nouvelles décisions qui énerveront assurément le Droit Naturel, mais qui rejoindront et renforceront les dispositions du Traité de l'OMS.

Le Traité Pandémie du gouvernement Wallon est à ce titre un exemple paradigmatique de dérive inacceptable.

Ces Lois que la Nation n'a pas voulues et qui concrétisent un souhait de l'exécutif, lui permet d'échapper au contrôle parlementaire de façon d'autant plus illégitime qu'elles ont été votées à la faveur de la discipline de parti. Elles servent directement les ambitions totalitaires des « lobby », des cabinets de consultance et des « mains invisibles des marchés » gantées de neuf, grâce à des experts complaisants et compromis par d'importants conflits d'intérêts directs et/ou indirects.

La discipline de parti est strictement incompatible avec l'article 42 de la Constitution qui dispose que *les membres des deux Chambres représentent la Nation, et non uniquement ceux qui les ont élus.*

La loi du 14 août 2021 est donc anticonstitutionnelle du fait de son mode d'adoption puisque les membres de la Chambre qui l'ont votée ont représenté exclusivement leurs présidents de partis et non la Nation.

En quelque sorte, les « bonnes intentions » qui pavent ces deux traités, constituent des dangers inconnus et inacceptables pour la démocratie.

Nous ne souhaitons plus jamais revivre les électrochocs du sieur Vandembroucke.

Pour éviter des abus de pouvoirs, notamment par rapport aux normes les plus sacrées de la déontologie et des droits du patient-citoyen, il convient que tous les intervenants qui prendront part à la déclaration et à la gestion d'une urgence épidémique que ce soit sur le plan sanitaire, social ou économique soient d'une totale probité ce qui implique :

- Que les représentants de la Nation soient libres de leurs choix et de leurs décisions au Sénat et à la Chambre,
- Que les experts qui guident les décisions du gouvernement soient intègres et libres de toute influence que ce soit dans le domaine sanitaire, climatique ou dans tout autre domaine,
- Que la presse et en particulier la presse médicale servant de support aux décisions politiques soit strictement indépendante d'un financement privé, condition impérative de sa prise en compte dans les débats,

- Que l'Ordre des médecins fasse respecter notre déontologie et notamment les éléments de notre serment qui sont imprescriptibles et naturellement supérieurs à toute Loi ou Traité et que l'Ordre poursuive toute pratique illégale de la médecine.

Les mesures prises au cours de la pandémie, l'ont souvent été au détriment de la science, du bon-sens et de l'efficacité. Elles furent la cause de nombreux décès évitables, elles ont été extrêmement nuisibles pour les petites et moyennes entreprises mais assurément profitables aux grands argentiers de cette planète et en particulier aux actionnaires des laboratoires pharmaceutiques.

Relevons quelques-unes des nombreuses insuffisances qui ont pu être constatées dans la gestion de la pandémie de Covid19.

Notamment :

La pandémie qui fut soutenue par une incroyable propagande vaccinale, fut en réalité, le premier test réussi de cette gouvernance mondiale qui entend priver les peuples de leur souveraineté au profit d'organisations non élues, mais largement soutenues par des fonds privés comme l'OMS ou le GIEC.

Nous avons vu durant cette période des infirmiers, des étudiants infirmiers, des pharmaciens procéder à des vaccinations sans mandats et sans prescription médicale comme l'exige pourtant la Loi et sans qu'aucune circonstance ne mettent les 47 mille médecins belge dans l'impossibilité matérielle d'assurer cette mission.

Nous avons vu à quel point l'organisation de la vaccination de masse a été servie par une presse muselée par les grands financiers.

Nous avons vu à quel point le gouvernement a été servi par des experts orthodoxes qui prennent des décisions dans le plus grand mépris du contradictoire qu'il s'agisse de la Santé ou du climat et qui omettent de décliner leurs véritables conflits d'intérêts, incompatibles avec la nécessaire impartialité de ces missions.

Pour toutes ces raisons, de nombreuses dispositions prises par l'exécutif au cours de la pandémie contrevenaient de façon majeure à des principes éthiques de la profession médicale qui relèvent pourtant des échelons les plus élevés de la hiérarchie des normes.

Notamment :

- L'avis relatif à la fermeture des cabinets de consultation et le traitement d'une épidémie inconnue et nouvelle par la prescription téléphonique de Paracétamol en l'absence d'anamnèse et d'examen clinique est incompatible avec la déontologie médicale et avec la Loi du 22 août 2002 et de son article 10bis qui stipule *que Toute personne doit recevoir de la part des professionnels de la santé les soins les plus appropriés visant à prévenir, écouter, évaluer, prendre en compte, traiter et soulager la douleur.* L'article 12 de la Loi relative à la qualité de la pratique des soins du 14 mai 2019 précise en outre *qu'avant de dispenser des soins de santé, le professionnel des soins de santé effectue une caractérisation du patient et de la prestation en question si cela est pertinent. Le professionnel des soins de santé analyse l'état de santé du patient et enregistre les données pertinentes dans le dossier du patient.*
- La télémédecine pour la prise en charge d'une maladie inconnue contrevient à nos règles déontologiques les plus fondamentales et à l'article 8 de la Loi du 22 août 2002 relative aux Droits du Patient, qui stipule *que le patient a droit, de la part du praticien professionnel, à des prestations de qualité répondant à ses besoins et ce, dans le respect de sa dignité humaine et de son autonomie et sans qu'une distinction d'aucune sorte ne soit faite.*
- La dissuasion de repositionner de vieux traitements connus et maîtrisés dont les médecins ont été la cible, qu'elle soit médicale, politique ou médiatique est incompatible avec le principe irréfragable de la liberté thérapeutique, qui est d'ailleurs d'application pour une très large part des traitements actuellement prescrit à l'hôpital ou en cabinet concernant des indications « off label ». L'article 4 de la Loi relative à la qualité de la pratique des soins du 14 mai 2019 dit que « *le professionnel des soins de santé choisit librement, dans les limites des compétences qui lui sont conférées par ou en vertu de la loi, les moyens qu'il met en œuvre dans le cadre de la prestation de soins de santé. Aucune restriction réglementaire ne peut lui être imposée dans ce cadre. Le professionnel des soins de santé se laisse guider, dans son choix visé à l'alinéa 1er, par des données scientifiques pertinentes et son expertise, tout en tenant compte des préférences du patient* ».

- La vaccination de masse telle qu'elle a été organisée par les pouvoirs publics est inacceptable au regard de la déontologie et de plusieurs dispositifs légaux. La vaccination doit, par ailleurs, se conformer aux prescrits de la Loi du 22 août 2002 relative aux droits du patient et à ceux de l'arrêté Royal n78 du 10 novembre 1967. Selon ces dispositifs, la vaccination est un acte médical sensu stricto qui impose :
  - o qu'un médecin en pose l'indication après anamnèse et examen clinique du patient,
  - o qu'il informe le patient dans un langage intelligible de ses constatations comme le précise l'article 8. § 1<sup>er</sup> de la loi du 22 août 2002 : *« Le patient a le droit de consentir librement à toute intervention du praticien professionnel moyennant information préalable. Ce consentement est donné expressément, sauf lorsque le praticien professionnel, après avoir informé suffisamment le patient.../...§ 2. Les informations fournies au patient, en vue de la manifestation de son consentement visé au § 1er, concernent l'objectif, la nature, le degré d'urgence, la durée, la fréquence, les contre-indications, effets secondaires et risques inhérents à l'intervention et pertinents pour le patient, les soins de suivi, les alternatives possibles et les répercussions financières.*
  - o qu'il recueille son consentement ou son refus, *Le patient a le droit de refuser ou de retirer son consentement, tel que visé au § 1er*
  - o qu'il respecte ce choix,
  - o qu'il pratique la vaccination lui-même ou qu'il mandate un praticien de l'Art Infirmier conformément à l'article 28 de la Loi relative à la qualité de la pratique des soins de santé qui dit ceci : *« lorsqu'un professionnel des soins de santé qui, soit en vue de l'établissement ou de la confirmation d'un diagnostic, soit en vue de l'instauration d'une thérapie, souhaite faire appel à un autre professionnel des soins de santé et établit une prescription, dénommée ci-après prescription de renvoi, cette prescription de renvoi répond aux conditions suivantes :1° elle mentionne le nom et le prénom du patient ; 2° elle est électronique ou éventuellement sur papier ;3° elle est datée par le professionnel des soins de santé, sur papier ou de manière électronique .../... ; 4° soit elle est signée par le professionnel des soins de santé, soit l'identité du professionnel des soins de santé est*

*authentifiée à l'aide d'une procédure établie par le Comité de gestion de la plate-forme eHealth .../...La signature d'une prescription de renvoi ne peut pas être déléguée. 5° elle indique le diagnostic ou les éléments de diagnostic du professionnel des soins de santé ; 6° elle peut indiquer une demande d'accomplissement de certaines prestations diagnostiques ou thérapeutiques.../... »*

- qu'il conserve dans le secret de la confiance le résultat de cette consultation et du traitement conséquent, ce qui suppose, bien sûr, qu'il ne communique le statut vaccinal de son patient à personne et notamment à aucun organisme public ou privé, en aucun cas et sous quelque forme que ce soit.

L'article 458 du Code Pénal fait du secret professionnel une obligation d'Ordre Public. Cette obligation de confiance est confirmée par l'article 10 de la Loi du 22 août 2002 libellée comme suit : *Art. 10. § 1er. Le patient a droit à la protection de sa vie privée lors de toute intervention du praticien professionnel, notamment en ce qui concerne les informations liées à sa santé. Le patient a droit au respect de son intimité. Sauf accord du patient, seules les personnes dont la présence est justifiée dans le cadre de services dispensés par un praticien professionnel peuvent assister aux soins, examens et traitements. § 2. Aucune ingérence n'est autorisée dans l'exercice de ce droit sauf si cela est prévu par la loi et est nécessaire pour la protection de la santé publique ou pour la protection des droits et des libertés de tiers.*

Nous voyons dès lors l'importance que la déclaration d'une urgence sanitaire soit faite librement et non sous la menace de la discipline de parti.

- Par ailleurs, les recommandations de l'OMS relatives à la santé et aux droits des adolescents en matière de sexualité et de reproduction a poussé la Belgique à transposer ces principes dans l'EVRAS qui entend donner à des animateurs chargés de l'appliquer alors qu'ils n'en n'ont nullement la compétence, la capacité de poser des actes qui relèvent de l'exercice de la Médecine, ce qui est inacceptable. L'ouverture d'un dialogue qui vise à déceler un trouble grave de l'identité sexuelle et la proposition d'une ou plusieurs options thérapeutiques majeures et irréversibles qui doivent être mises en œuvre dans ce but, sont – sans équivoque – des actes médicaux au

sens de l'article 2 de l'Arrêté Royal n°78 relatif à l'exercice des Professions de Santé. Celui-ci dispose en effet :

- « *Constitue l'exercice illégal de l'art médical, l'accomplissement habituel par une personne ne réunissant pas l'ensemble des conditions requises par l'alinéa 1<sup>er</sup> du présent paragraphe de tout acte ayant pour objet ou présenté comme ayant pour objet, à l'égard d'un être humain, soit l'examen de l'état de santé, soit le dépistage de maladies et déficiences, soit l'établissement du diagnostic, l'instauration ou l'exécution du traitement d'un état pathologique, physique ou psychique, réel ou supposé, soit la vaccination* ».
- Toute discussion visant à déceler un déséquilibre psychologique visant les troubles de l'identité sexuelle et leur résolution, en proposant les solutions thérapeutiques supposées être les bonnes par un non-médecin et sans l'aide d'un pédo-psychiatre, et au surplus par une personne qui ne dispose d'aucune formation est évidemment constitutif d'un exercice illégal de l'art médical.

Quatre dispositifs légaux encadrent la discussion précédente.

### **1. L'Arrêté Royal n°79 du 10 novembre 1967 relatif à l'Ordre des Médecins**

L'Arrêté Royal n°79 qui prévoit qu'il est dans l'attribution des Conseils provinciaux d'assurer le respect de la déontologie, mais sans préciser quels aspects de cette déontologie il convient de faire respecter.

Pour ces raisons et parce que ces principes occupent une position extrêmement élevée dans la hiérarchie des normes, il est important de procéder à un élargissement de l'arrêté Royal n°79.

C'est l'objectif de ma proposition d'apporter ces précisions.

### **2. Loi du 7 MAI 2004, relative aux expérimentations sur la personne humaine.**

Cette modification va de pair avec la proposition de Loi visant à la réforme de la Loi du 7 MAI 2004.

En effet, pour valider démocratiquement des mesures exceptionnelles en cas d'urgence sanitaire, il convient de recourir à des experts d'une grande probité et d'une indépendance financière totale avec les laboratoires

pharmaceutiques ou à défaut qui exposent clairement et exhaustivement leurs conflits d'intérêts. On peut en effet considérer l'utilité de mesures d'exception lorsque les experts servent les intérêts des citoyens, mais il est inacceptable, comme ce fut le cas de tant d'experts au cours de la crise sanitaire, qu'ils soient commandités par des groupes financiers ou par des laboratoires pharmaceutiques.

Dans un contexte où un éditorial commun des plus grandes revues médicales annexé à la présente, publié en 2002, tente de sensibiliser l'opinion sur le manque de rigueur, voire la malhonnêteté des articles scientifiques et où Richard Horton, éditeur du Lancet déclare que la moitié peut-être des publications est truquée ou fausses, il est plus qu'urgent d'exiger que la publication d'un article scientifique dans des revues à comité de lecture soit doublée de la communication de son protocole financier afin d'informer le lecteur des incitants directs ou indirects dont a bénéficié le chercheur. Dans le même cadre, il convient que soit joints à ce protocole financier, mention des financements directs ou indirects dont a bénéficié l'institution où a travaillé le chercheur au cours des dix dernières années.

Cette disposition qui n'aura qu'un caractère contraignant national, permettra d'exiger de la part des experts qui citent des études étrangères qu'ils s'informent sur les conditions financières de leur réalisation.

L'article qui a discrédité l'hydroxychloroquine, publié dans le Lancet, la plus prestigieuse revue médicale de la planète, fut l'objet d'une réaction immédiate et insensée de directeur général de l'OMS qui a suspendu le 26 mai 2020, le bras HCQ de l'étude Solidarity, et d'un acte autoritaire incongru d'Olivier Véran qui l'a interdite en France. Cet article qui était pourtant – à la première lecture – discrédité par des éléments flagrants, a été signé par un médecin qui travaillait au Brigham Hospital de Harvard. Cet Hôpital se vantait sur son site Web d'avoir été choisi par Gilead pour réaliser l'étude de Phase III du Remdesivir, produit concurrent de l'hydroxychloroquine, mais 3000 fois plus coûteux : le conflit d'intérêt est patent.

Il est évident que des situations de ce genre ne peuvent plus être tolérées.

### **3. Loi du 4 juillet 1989, relative à la limitation et au contrôle des dépenses électorales, ainsi qu'au financement et à la comptabilité ouverte des partis politiques**

L'existence des partis ne saurait être mise en cause, pour la bonne raison que les interdire aboutirait à l'extension des sociétés ou de groupes d'influence agissant secrètement dans les eaux troubles des influences sectaires. En revanche la partitocratie doit être combattue avec toute la rigueur nécessaire. C'est une condition sine qua non de la mise en œuvre de mesure qui pourrait contrevenir au Droit Naturel, tels qu'un « traité pandémie ».

Lorsqu'un représentant du peuple choisit de voter dans la ligne du parti, cela doit être en toute liberté de conscience, conformément à l'article 42 de la Constitution qui dispose que *les membres des deux Chambres représentent la Nation, et non uniquement ceux qui les ont élus.*

La modification de la loi du 4 juillet 1989 doit viser à protéger les représentants de toute tentative d'assujettissement à la ligne d'un parti.

Ce lien est effectivement contraire au principe de la séparation des pouvoirs, tout comme l'est, obiter dictum, le vote de confiance au gouvernement, le rôle des chambre étant de le contrôler et non de lui faire confiance.

#### **4. La Loi du 21 décembre 2013 visant à renforcer la transparence, l'indépendance et la crédibilité des décisions prises et avis rendus dans le domaine de la santé publique, de l'assurance-maladie, de la sécurité de la chaîne alimentaire et de l'environnement**

Les assemblées législatives précédentes avaient bien compris qu'un des écueils de la démocratie résidait dans le manque de fiabilité des experts qui prenaient part aux décisions gouvernementales. La responsabilité de choix politiques inadéquats incombe souvent à l'influence d'experts sous influence de lobbies très armés pour faire passer des messages biaisés, même auprès de personnalités intègres et consciencieuses.

Ces influences néfastes sont d'autant plus dangereuses pour la démocratie que les experts qui les servent et qui sont choisis pour contribuer à la prise de décisions politiques sont eux-mêmes sous l'influence de ces lobbies et qu'ils ne déclarent pas ces conflits d'intérêts.

La plus grande transparence doit mettre en pleine lumière les influences connues ou inconnues, conscientes ou inconscientes, directes ou indirectes et même parfois affectives ou irrationnelles qu'une situation de conflit d'intérêt fait ou pourrait faire naître dans le chef d'un décideur.

Cette Loi particulièrement bien pensée et visant à compenser ces légitimes inquiétudes a été votée, mais elle n'a jamais vu naître ses arrêtés d'exécution... pourquoi ?

Nous apportons quelques modifications utiles au texte de cette loi, et en demandons les arrêtés d'exécution avec la plus grande fermeté.

## **MODIFICATION DE L'ARTICLE 2 de l'ARRÊTE ROYAL N°79 DU 10 NOVEMBRE 1967**

Article actuel :

Art. 6, Les attributions des Conseils Provinciaux sont :

2° : veiller au respect des règles de la déontologie médicale et au maintien de l'honneur, de la discrétion, de la probité et de la dignité...

### **A remplacer par**

Art. 6, Les attributions des Conseils Provinciaux sont :

2° : veiller au respect des règles de la déontologie médicale, et notamment à celles qui relèvent de principes supérieurs et non écrits, à savoir :

- veiller au respect absolu du secret médical sous toutes ses formes, verbales, écrites ou numériques avec pour seules dérogations, celles déjà prévues par la loi.
- veiller au respect de la liberté thérapeutique
- veiller au respect de l'autonomie du patient, au recueil de son consentement libre et éclairé dans le cadre du diagnostic et des traitements qui lui seront proposés et s'opposer à toute forme de pression sur le patient, qu'elle provienne du médecin lui-même ou d'une source extérieure de quelque nature qu'elle soit, autre qu'une information honnête et intelligible sur son état de santé et sur les moyens d'y remédier.
- veiller à l'intégrité des médecins en toutes circonstances et plus particulièrement lorsqu'ils sont appelés à jouer un rôle d'expert où un défaut de déclaration de conflits d'intérêts doit conduire à des sanctions disciplinaires pouvant aller jusqu'à la radiation lorsqu'ils

sont consultés dans des situation pouvant conduire à la déclaration d'urgence sanitaire.

- Rappeler au médecin que sa déontologie est en toute circonstance au-dessus des Lois.
- veiller au maintien de l'honneur, de la discrétion, de la probité et de la dignité des médecins visés à l'article 5, alinéa 1er. Ils sont chargés à cette fin de réprimer disciplinairement les fautes de ces médecins, commises dans l'exercice de la profession ainsi que les fautes graves commises en dehors de l'activité professionnelle, lorsque ces fautes sont de nature à entâcher l'honneur ou la dignité de la profession.)  
<AR 16-12-1985, art. 4>

## **MODIFICATION DU CHAPITRE VIII DE LA LOI du 7 MAI 2004, relative aux expérimentations sur la personne humaine.**

L'article 11

§ 1<sup>er</sup> dit que L'investigateur qui souhaite organiser une expérimentation en Belgique introduit sa demande auprès d'un comité d'éthique.

.../...

Le §4 dit que Le comité d'éthique, compétent pour émettre l'avis, formule son avis en tenant compte des éléments suivants :

.../...

10° dit que « les montants et les modalités éventuelles de rétribution/d'indemnisation et de compensations des investigateurs et des participants ainsi que les éléments pertinents de chaque contrat conclu entre le promoteur et le site ;

Doit être remplacé par l'article suivant :

### **Article 11**

§ 1<sup>er</sup>. L'investigateur qui souhaite organiser une expérimentation en Belgique introduit sa demande auprès d'un comité d'éthique et fournit dans ce but le protocole scientifique, le protocole financier de l'étude et les déclarations de conflits d'intérêts directs et indirects de tous les

investigateurs de l'étude ainsi que de toutes les institutions hospitalières ou non qui seront le siège de l'étude

§4, 10° : les montants et les modalités éventuelles de rétribution/d'indemnisation et de compensations des investigateurs et des participants ainsi que les éléments pertinents de chaque contrat conclu entre le promoteur et le site ; le protocole financier reprenant ces éléments ainsi que les déclarations de conflits d'intérêts doivent être conservé par le comité d'éthique durant 10 ans afin d'être communiqué à tout citoyen qui en fait la demande. Cette demande ne doit pas être motivée et n'est pas susceptible d'opposition.

**MODIFICATION DE LA LOI DU 4 JUILLET 1989, relative à la limitation et au contrôle des dépenses électorales [engagées [pour l'élection de la Chambre des représentants]], ainsi qu'au financement et à la comptabilité ouverte des partis politiques**

Modifications visant à protéger les députés des sanctions de leur parti lorsqu'ils s'écartent de la ligne de parti lors d'un vote à la Chambre.

Le chapitre III de cette loi est libellé comme suit :

CHAPITRE III. - Financement des partis politiques.

Art. 15. [1 La Chambre des représentants accorde, pour chaque parti politique qui est représenté à la Chambre des représentants par au moins un parlementaire, une dotation à l'institution définie à l'article 22. Cette dotation est fixée et allouée conformément aux articles suivants.]<sup>1</sup>

[2 Un parti politique, qui n'est plus représenté à la Chambre des représentants après l'élection, reçoit à partir du mois suivant l'élection la même dotation qu'avant l'élection et pendant trois mois successifs.]<sup>2</sup>

-----

(1)<L 2014-01-06/56, art. 17,1°, 013; En vigueur : 25-05-2014>

(2)<L 2014-01-06/56, art. 17,2°, 013; En vigueur : indéterminée>

Art. 15bis. <inséré par L 1995-04-10/33, art. 1, En vigueur : 25-04-1995>

Pour pouvoir bénéficier de la dotation prévue à l'article 15, chaque parti doit, (...),

Il convient d'ajouter un article 15quater libellé comme suit :

Art.15quater. Pour pouvoir bénéficier de la dotation prévue à l'article 15, chaque parti doit s'engager à protéger ses députés d'une quelconque sanction en particulier dans les cas où ils ne suivraient pas la ligne du parti. Chaque parti doit s'engager à respecter l'article 42 de la constitution qui dispose qu'un député n'est pas le représentant de ses électeurs mais de la Nation et qu'il ne doit en conséquence pas allégeance à la hiérarchie de son parti. La sanction d'un député élu par le peuple doit aboutir à la suppression de la subvention, avec effet rétroactif et remboursement des sommes indues.

**MODIFICATION DE LA LOI DU 21 DECEMBRE 2013 visant à renforcer la transparence, l'indépendance et la crédibilité des décisions prises et avis rendus dans le domaine de la santé publique, de l'assurance-maladie, de la sécurité de la chaîne alimentaire et de l'environnement,**

Modifications visant à préserver l'impartialité des décisions politiques. Etant donné l'importance des décisions prises dans ces cas d'espèces, nous proposons de remplacer :

**Art. 6. § 1er.** Est puni d'un emprisonnement de huit jours à un mois et d'une amende de 100 euros à 1.000 euros, ou de l'une de ces peines seulement, celui qui, dans les cas visés à l'article 4, alinéa 4, omet d'établir ou d'actualiser sa déclaration générale d'intérêts.

Est puni d'un emprisonnement d'un mois à un an et d'une amende de 200 euros à 15.000 euros ou de l'une de ces peines seulement :

1. quiconque fournit une information mensongère qui porte atteinte à la sincérité de sa déclaration;
2. quiconque dissimule des informations négatives ou diffuse des

informations trompeuses lors des travaux et délibérations, tels que visés à l'article 4, alinéa 2.

Est puni d'une amende de 50 euros à 100 euros quiconque contrevient à une autre disposition de la présente loi.

**Par**

**Art. 6. § 1er.** Est puni d'un emprisonnement **de huit jours à trois mois** et d'une amende **de 150 euros à 10.000 euros**, ou de l'une de ces peines seulement, celui qui, dans les cas visés à l'article 4, alinéa 4, omet d'établir ou d'actualiser sa déclaration générale d'intérêts.

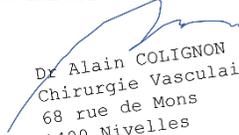
Est puni d'un emprisonnement **d'un mois à trois ans** et d'une amende de **500 euros à 15.000 euros** ou de l'une de ces peines seulement :

1. quiconque fournit une information mensongère qui porte atteinte à la sincérité de sa déclaration;
2. quiconque dissimule des informations négatives ou diffuse des informations trompeuses lors des travaux et délibérations, tels que visés à l'article 4, alinéa 2.

Est puni d'une amende de 150 euros à 1000 euros quiconque contrevient à une autre disposition de la présente loi.

SIGNATURES

Alain COLIGNON

  
Dr Alain COLIGNON  
Chirurgie Vasculaire  
68 rue de Mons  
1400 Nivelles  
1.55964.12.140